

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 204**22 avril 1996****SOMMAIRE**

Agripina S.A. Holding, Luxembourg	page 9790	Haupt Immobilien Invest GmbH, Luxembourg	9782
Allimat Locations S.A., Hautcharage	9784	(J.) Haupt Immobilien, S.à r.l., Luxembourg	9781
Autoparts Markets (Vandekerckhove) S.A., Luxembourg-Howald	9746	Hiorts Finance S.A., Luxembourg	9776
Bafip Investissements Multiples, Sicav, Luxembourg/Strassen	9758	Holding International Textiles S.A., Luxembourg	9777
Baltic Investments S.A.	9786	Holiday International Company S.A., Luxembourg	9787
Bentex Trading S.A., Luxembourg	9758	I.C.B. Internationale Computersystemberatung, GmbH, Ehnen	9777
Betula S.A., Luxembourg	9758	Il Riccio, S.à r.l., Luxembourg	9772
BHF-Rendite Plus «Lux», Fonds Commun de Placement	9751	Immoconcept Holding S.A., Luxembourg	9778
(Le) Bois du Breuil S.A., Luxembourg	9773	Immonova S.A.H.	9766
Brasil and International Shareholdings S.A., Luxbg	9759	ING International Advisory S.A., Luxembourg	9784
Cabaret Palace, S.à r.l., Luxembourg	9760	Insa International Share Holding S.A., Luxembourg	9778
Café Piquet, S.à r.l., Luxembourg	9758	Intercoex S.A., Wasserbillig	9780, 9781
Camberley Holding S.A., Luxembourg	9788	Intercom, S.à r.l., Bascharage	9779
Caprior Finance S.A., Luxembourg	9757	Intérieur et Décoration, S.à r.l., Luxembourg	9781
Carm S.A., Luxembourg	9757	International Oil Transport S.A., Ehnen	9779
Casares S.A., Luxembourg	9760	International Travel Garden, S.à r.l., Luxembourg	9781
Casual Jeans Cuir, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	9763	Intertrophées, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	9781
Chauffage Central Mosella, S.à r.l., Mertert	9763	Investport Holding S.A., Luxembourg	9791
Chaussures de Bascharage S.à r.l. et Succursale Star Shoes, S.à r.l., Bascharage	9763	I.S.I., Industry Services International, GmbH, Esch an der Alzette	9778
Cie Financière et de Participations Grancy S.A., Luxembourg	9763	I.T.V., Internationale Treuhand- und Vermittlungsgesellschaft mbH, Ehnen	9782, 9783
(La) Coasta, S.à r.l., Luxembourg	9782	Japon Sécurité, Sicav, Luxembourg	9787
Com 2i et Cie S.C.A., Luxembourg	9759, 9760	Jece GmbH, Luxembourg	9777
Com 2i Partners Soparfi, Luxembourg	9762	(J.) Jerre International S.A., Luxembourg	9781
Com 2i S.A., Luxembourg	9761, 9762	(Le) Jockey Club, S.à r.l.	9764
CSC Consulting S.A., Luxembourg	9767	Jucalux, S.à r.l., Luxembourg	9782
Currency Management Fund Advisory S.A., Luxbg	9763	Keller Motorsport, S.à r.l., Luxembourg	9782
Currency Management Fund, Sicav, Luxembourg	9784	Kim - Ken, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	9776
Dämmflux, GmbH, Hesperingen	9768	Kleinwort Benson Select Fund, Sicav, Luxembourg	9790
D.C., S.à r.l., Grevenmacher	9763	LFM Emerging Markets Capital Fund Advisory S.A.	9783
Dherco S.A., Luxembourg	9790	Licam International S.A., Luxembourg	9784
DHW, Dolomithartsteinwerk Wasserbillig, GmbH	9765	Linster-Bureautique, S.à r.l., Luxembourg	9784
Didot Bottin Luxembourg S.A., Luxembourg	9767	Loscheider Guy, S.à r.l., Pontpierre	9783
DNB Investment Fund, Sicav, Luxembourg	9787	Luxfra, S.à r.l., Bech-Kleinmacher	9784
Docogelux, S.à r.l., Luxembourg	9768	Luxmeat Holding S.A.H.	9764
D.W.S. Deguplast, S.à r.l.	9764	Madulyn S.A., Luxembourg	9785
Eberno S.A., Luxembourg	9768	Marepier S.A., Luxembourg	9786
EC Tactical Management S.A., Luxembourg	9769	Maritime Carriers Luxembourg S.A., Luxembourg	9764
Edifinvest S.A., Luxembourg	9792	Max Mara International S.A., Luxembourg	9766
Euromix Fund Advisory S.A., Luxembourg	9771	MC & Cie (Holding) S.A., Luxembourg	9746
Faraco S.A., Esch-sur-Alzette	9788	Mc Kensey & Lancaster S.A., Luxembourg	9766
Faris Holding S.A., Luxembourg	9769	Minco-Mozambique Investment Company, Sicav, Luxembourg	9792
Faso-Lux Holding S.A., Luxembourg	9765	Mineta S.A.H., Luxembourg	9789
Finholding S.A., Luxembourg	9790	Naga Investment S.A., Luxembourg	9757
Fleur de Lys S.A., Luxembourg	9770	Nestor S.A., Luxembourg-Kirchberg	9791
Foetz S.A., Luxembourg	9770, 9771	New Formina S.A., Luxembourg	9789
Fontana International, GmbH, Luxembourg	9764	New Trend Look S.A., Mamer	9765
Format Locations, S.à r.l., Luxembourg	9771	Press-Invest S.A., Luxembourg	9792
Frenato, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	9772, 9773	Profon S.A. Holding, Luxembourg	9766
G.A.B.N.B. S.A., Luxembourg	9791	Silberstein & Partner S.A. Holding, Luxembourg	9767
Gap Institut S.A., Luxembourg	9765	Terracota International Trade & Finance S.A., Luxbg	9788
Gazelle S.A., Luxembourg	9772	Time Capital International S.A.	9765
Gertisson S.A., Luxembourg	9774	Turkana S.A., Luxembourg	9785
Gescap S.A., Luxembourg	9771	UID Finance S.A., Luxembourg	9788
Gestivalmo S.A., Luxembourg	9774	Webco Europe S.A.	9786
Gigantes International Holding S.A., Luxembourg	9769	Zamasport Distribution S.A., Luxembourg	9789
Global Futures & Options, Sicav, Luxembourg	9774	Zembla S.A., Luxembourg	9789

AUTOPARTS MARKETS (VANDEKERCKHOVE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Luxembourg-Howald, 30, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 48.891.

Il résulte d'une décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 1995, où 1.250 actions (100 %) étaient représentées, que:

- M. Joseph Hilger, gérant de sociétés, demeurant à L-9140 Bourscheid, a repris 625 des actions (50 %) de la société;
- M. Pierre Van Doornick, administrateur de sociétés, demeurant à B-1050 Bruxelles, a démissionné comme administrateur-délégué de la société; il reste administrateur de la société;
- M. Pierre Bocquet, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles, a démissionné comme administrateur de la société;
- M. Joseph Hilger, prénommé, a été nommé administrateur-délégué de la société, en remplacement de M. Pierre Van Doornick.

Extrait pour publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1995. J. Hilger P. Van Doornick M. Van Doornick P. Bocquet
Administrateur-délégué Administrateur Administrateur

Enregistré à Clervaux, le 23 août 1995, vol. 204, fol. 2, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): R. Schmit.

(06800/667/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

MC & CIE (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the first of March.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of MC & CIE (HOLDING) S.A. (the «Corporation»), a société anonyme, having its registered office at 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 30th November, 1994.

The meeting was opened at 10.30 a.m. by M^e Philippe Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary M^e Sam Reckinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Florence Taddei, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Amendment of the Articles of Incorporation of the Corporation in order to provide for four hundred and fifty-eight (458) Non-Voting Redeemable Preference Shares (the «Non-Voting Redeemable Preference Shares») and the rights attaching thereto, including inter alia their conditions of redemption and their preferential cumulative dividend, and the consequential increase of the authorised share capital.

2) Increase of the subscribed and issued share capital of the Corporation by the issuance of (i) four hundred and fifty-eight (458) Non-Voting Redeemable Preference Shares with a par value of two United States Dollars (USD 2.-) per share at an issue price of five thousand United States Dollars (USD 5,000.-) per share consisting in the par value of two United States Dollars (USD 2.-) per share and a premium of four thousand nine hundred and ninety-eight United States Dollars (USD 4,998.-) per share and (ii) additional sixteen (16) ordinary shares at a price of five thousand United States Dollars (USD 5,000.-) per share consisting in the par value of two United States Dollars (USD 2.-) per ordinary share and a premium of four thousand nine hundred and ninety-eight United States Dollars (USD 4,998.-) per ordinary share.

3) Amendment of articles 5, 6, 7, 16 and 17 of the Articles of Incorporation.

II. The shareholders present and represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders or their representatives, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had been satisfactorily informed of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

There then appeared ABACUS TRUST COMPANY (Isle of Man), a company incorporated under the laws of the Isle of Man, with its registered office at 12 Finch Road, Douglas, Isle of Man, acting as trustee of THE MC SECURITIES EMPLOYEE TRUST, a trust constituted under the laws of the Isle of Man, having its address at 12 Finch Road, Douglas, Isle of Man, represented by M^e Philippe Hoss, prenamed, pursuant to a proxy dated 29th February, 1996 who declared its will to subscribe and pay up the four hundred and fifty-eight (458) Non-Voting Redeemable Preference Shares of the Corporation at an issue price per share of five thousand United States Dollars (USD 5,000.-).

There furthermore appeared MC & CIE LIMITED, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, represented by M^e Philippe Hoss, prenamed, pursuant to a proxy dated 27th February, 1996 which declared its agreement to subscribe to the sixteen (16) new ordinary shares to be issued at an issue price per share of five thousand United States Dollars (USD 5,000.-).

The existing shareholders of the Company unanimously waived their preferential subscription rights in connection with the contemplated issuance of Non-Voting Redeemable Preference Shares and new ordinary shares.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolution:

First resolution

It is resolved to accept the subscription to, and to issue four hundred and fifty-eight (458) Non-Voting Redeemable Preference Shares with a par value of two United States Dollars (USD 2.-) per share and a share premium of four thousand nine hundred and ninety-eight United States Dollars (USD 4,998.-) per share to ABACUS TRUST COMPANY (Isle of Man) as trustee of THE MC SECURITIES EMPLOYEE TRUST who fully paid up said shares by the payment in cash of the sum of two million two hundred and ninety thousand United States Dollars (USD 2,290,000.-).

Second resolution

It is resolved to accept the subscription to, and to issue sixteen (16) new ordinary shares at a par value of two United States Dollars (USD 2.-) per share and a share premium of four thousand nine hundred and ninety-eight United States Dollars (USD 4,998.-) per share to MC & CIE LIMITED who fully paid up said shares by payment in cash of the sum of eighty thousand United States Dollars (USD 80,000.-).

Proof of the payments referred to in the first and second resolution aggregating two million three hundred and seventy thousand United States Dollars (USD 2,370,000.-) was given to the undersigned notary.

Third resolution

It is resolved to amend article 5 as follows:

«The authorised capital of the Corporation is set at four million six hundred and eighty-eight thousand four hundred and sixteen United States Dollars (USD 4,688,416.-) comprising two million three hundred and forty-four thousand two hundred and eight (2,344,208) authorised shares with a par value of United States Dollars two (USD 2.-) per share, consisting of two million three hundred and forty-three thousand seven hundred and fifty (2,343,750) ordinary shares and four hundred and fifty-eight (458) Non-Voting Redeemable Preference Shares (the «Non-Voting Redeemable Preference Shares»). All references hereafter to «shares» (unless the context otherwise requires) shall be to the ordinary shares of the Corporation.

The subscribed capital of the Corporation is set at one million six hundred and eighty-eight thousand four hundred forty-eight United States Dollars (USD 1,688,448.-), divided (i) into eight hundred and forty-three thousand seven hundred and sixty-six (843,766) shares with a par value of United States Dollars two (USD 2.-) per share and (ii) four hundred and fifty-eight (458) Non-Voting Redeemable Preference Shares with a par value of two United States Dollars (USD 2.-) per share.

All shares of all classes will be in registered form.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares of any class are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder at his request.

Transfer of shares of any class shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

The Non-Voting Redeemable Preference Shares may only be transferred subject to the prior approval of the Board of Directors of the Corporation, provided that no such approval is required in case of transfer to the beneficial owner or to a nominee acting on behalf of such beneficial owner of the relevant Non-Voting Redeemable Preference Shares. If such approval is not given within one month of notification of the intended transfer by the selling shareholder (which must contain particulars about the intended transferee the number of shares to be transferred (the «Subject Shares») and the agreed transfer price (the «Agreed Price»)) by registered mail to the Corporation and the selling shareholder wants to pursue the transfer, the selling shareholder must make an offer to each other shareholder in the Corporation to acquire the Subject Shares at the Agreed Price. For that purpose the selling shareholder shall address an offer by registered mail (with particulars identical to those previously notified to the Board) to the Corporation upon which the Corporation shall within one week of receipt thereof notify all other shareholders.

Any shareholder will thereupon have the right within five weeks after receipt of the offer by the Corporation to accept the offer in proportion to the shares of any class of the Corporation held by the relevant shareholder (disregarding the Subject Shares), in which case and upon proof having been given to the Corporation of the payment to the selling shareholder of the relevant purchase price, the Corporation shall be hereby instructed to register the relevant transfer.

Any of the Subject Shares not so accepted during such period may thereupon be freely transferred to the intended transferee at the Agreed Price.

The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth by law. Furthermore, the Non-Voting Redeemable Preference Shares shall be redeemable by the holders thereof at any time following delivery of a written notice of redemption to the Corporation in such form as the Board of Directors may from time to time prescribe (together with the certificate, if any has been issued, evidencing the Non-Voting Redeemable Preference Shares presented for redemption). Subject to the conditions provided for by law, the Non-Voting Redeemable Preference Shares shall be redeemable at a price per share of five thousand United States Dollars (USD 5,000.-) together with, for those Non-Voting Redeemable Preference Shares that are redeemed after the ninetieth day after their issuance, a sum representing any preferential dividend accrued but unpaid. Subject to the provisions set out by law, the redemption shall occur on a day (the «Redemption Date») which shall be within the period of five days, other than Saturdays or Sundays, on which

banks are ordinarily open for business in Luxembourg (each a «Business Day») following delivery to the Corporation of the written notice of redemption and of the relevant certificate (if any).

Any share premium paid upon any class of shares of the Corporation may be used to redeem shares of any class of the Corporation.

As from the Redemption Date in respect of any Non-Voting Redeemable Preference Shares, the preferential dividend provided for in connection therewith shall cease to accrue thereon.

In case the holder of the relevant Non-Voting Redeemable Preference Shares shall fail or refuse to accept payment of the redemption monies payable in respect thereof, the same shall be set aside and paid into an interest bearing account with the Corporation's bankers and such setting aside shall be deemed for all purposes to be a payment to the holder and all the holder's rights as holder of the relevant Non-Voting Redeemable Preference Shares shall cease and terminate as from the relevant Redemption Date fixed for the redemption of such Non-Voting Redeemable Preference Shares and the Corporation shall thereby be discharged from all further obligations in respect thereof. The Corporation shall not be responsible for the safe custody management or administration of the redemption monies so placed on deposit.

In case of joint ownership of Non-Voting Redeemable Preference Shares tendered for redemption, the payment by the Corporation to, or the placing on deposit as provided for in the preceding paragraph in the name of, anyone of the joint registered holders shall constitute an absolute discharge to the Corporation in respect thereof.»

Fourth resolution

It is resolved to amend article 6 by adding the following thereto:

«Holders of Non-Voting Redeemable Preference Shares shall have no preferential subscription rights in case of issuance of shares of any other class of the Corporation.»

Fifth resolution

It is resolved to amend the third paragraph of article 7 by amending the first sentence thereof:

«Each share is entitled to one vote, provided that the Non-Voting Redeemable Preference Shares shall be non-voting shares. The holders of Non-Voting Redeemable Preference Shares shall have voting rights in the circumstances provided for by law.»

Sixth resolution

It is resolved to amend article 16 by adding a new third paragraph thereto:

«The Non-Voting Redeemable Preference Shares have a preferential right to receive, out of the yearly profits of the Company available for distribution, a fixed cumulative dividend per share per year at a rate of 500 per cent of par which shall be payable on 15th July of each year and which shall accrue and be paid in priority to the payment of dividends on any other class of shares in the Corporation. Such preferential dividend shall accrue pro rata temporis from the date of issuance.

The Non-Voting Redeemable Preference Shares shall also be entitled pari passu with the other shares of the Corporation to a dividend per Non-Voting Redeemable Preference Share equal to the dividend paid on ten (10) shares of the Corporation as and when such dividend shall be paid, provided the relevant Non-Voting Redeemable Preference Shares are in issue on the date of declaration of the relevant dividend.»

Seventh resolution

It is resolved to amend article 17 by adding the following thereto:

«In the case of dissolution of the Corporation each of the Non-Voting Redeemable Preference Shares shall confer a preferential right to the sum of five thousand United States Dollars (USD 5,000.-) per Non-Voting Redeemable Preference Share together with any accrued but unpaid preferential dividend on those Non-Voting Redeemable Preference Shares in preference to any other class of share of the Corporation. The holders of Non-Voting Redeemable Preference Shares shall have no further right to participate in any distribution of the assets of the Corporation.»

Valuation

For the purpose of registration the contribution in cash is valued at seventy-one million five hundred and fifty thousand three hundred Luxembourg Francs (LUF 71,550,300.-).

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever, incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately eight hundred and thirty thousand Luxembourg Francs (LUF 830,000.-).

There being no further business, the meeting was terminated at 11.00 a.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier mars.

Par-devant Nous, Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MC & CIE (HOLDING) S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 30 novembre 1994.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de M^e Philippe Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, M^e Sam Reckinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, M^e Florence Taddei, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification des statuts de la Société dans le but de créer quatre cent cinquante-huit (458) Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote (les «Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote») et les droits y attachés, y compris inter alia leurs conditions de rachat et leurs dividendes préférentiels cumulatifs, et l'augmentation du capital autorisé consécutive.

2) Augmentation du capital souscrit et émis de la Société par l'émission de (i) quatre cent cinquante-huit (458) Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote avec une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) par action à un prix d'émission de cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 5.000,-) par action, consistant en une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) par action et une prime d'émission de quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis (USD 4.998,-) par action et (ii) seize (16) actions ordinaires additionnelles à un prix de cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 5.000,-) par action, consistant en une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) par action ordinaire et une prime d'émission de quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis (USD 4.998,-) par action ordinaire.

3) Modification des articles 5, 6, 7, 16 et 17 des statuts.

II. Les actionnaires présents et représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Puis est apparue ABACUS TRUST COMPANY (Isle of Man), une société de droit de l'Isle of Man, dont le siège social se trouve au 12 Finch Road, Douglas, Isle of Man, agissant comme trustee de THE MC SECURITIES EMPLOYEE TRUST, un trust de droit de l'Isle of Man, ayant son adresse au 12 Finch Road, Douglas, Isle of Man, représentée par M^e Philippe Hoss, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 29 février 1996, qui déclare sa volonté de souscrire et de payer pour les quatre cent cinquante-huit (458) Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote de la Société au prix d'émission par action de cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 5.000,-).

Est également apparue la société MC & CIE LIMITED, une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social PO Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, représentée par M^e Philippe Hoss, prénommé, en vertu d'une procuration en date du 27 février 1996 qui déclare donner son accord pour la souscription de seize (16) nouvelles actions ordinaires qui seront émises à un prix d'émission de cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 5.000,-) par action.

Les actionnaires existants de la Société renoncent unanimement à leur droit préférentiel de souscription en rapport avec la présente émission d'Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote et des nouvelles actions ordinaires.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'accepter la souscription de et d'émettre quatre cent cinquante-huit (458) Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) par action avec une prime d'émission de quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis (USD 4.998,-) par action à ABACUS TRUST COMPANY (Isle of Man), agissant comme trustee de THE MC SECURITIES EMPLOYEE TRUST qui libère entièrement lesdites actions par le paiement en espèces de la somme de deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 2.290.000,-).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription de et d'émettre seize (16) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) par action avec une prime d'émission de quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis (USD 4.998,-) par action à MC & CIE LIMITED qui paie entièrement lesdites actions par le paiement en espèces de la somme de quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 80.000,-).

La preuve des paiements mentionnés dans les première et seconde résolutions d'un montant total de deux millions trois cent soixante-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 2.370.000,-) a été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier l'article 5 comme suit:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à quatre millions six cent quatre-vingt-huit mille quatre cent seize dollars des Etats-Unis (USD 4.688.416,-) comprenant deux millions trois cent quarante-quatre mille deux cent huit (2.344.208) actions autorisées d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) par action, consistant en deux millions trois cent quarante-trois mille sept cent cinquante (2.343.750) actions ordinaires et quatre cent cinquante-huit (458)

actions préférentielles rachetables sans droit de vote (les «Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote»). Toutes les références ci-après aux «actions» (à moins que le contexte ne donne lieu à une autre interprétation) désignent les actions ordinaires de la Société.

Le capital souscrit de la Société est fixé à un million six cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante-huit dollars des Etats-Unis (USD 1.688.448,-), divisé (i) en huit cent quarante-trois mille sept cent soixante-six (843.766) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) par action et (ii) quatre cent cinquante-huit (458) Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) par action.

Toutes les actions de toutes les catégories seront sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions de toute catégorie sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Les certificats constatant ces inscriptions seront remis aux actionnaires sur leur demande.

Le transfert d'actions de toute catégorie s'effectuera par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par la délivrance du certificat d'actions à la Société, dûment endossé au profit du cessionnaire.

Les Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote peuvent seulement être transférées sous réserve de l'approbation préalable du conseil d'administration de la Société, étant entendu qu'une telle autorisation n'est pas requise en cas de cession à un bénéficiaire ou à un mandataire agissant pour le compte du bénéficiaire des Actions Rachetables sans droit de vote en question. Si un tel accord n'est pas donné dans le mois suivant la notification de la cession envisagée par l'actionnaire qui vend (qui doit contenir des précisions concernant le cessionnaire envisagé et le nombre d'actions cédées (les «Actions Concernées») et le prix de cession convenu (le «Prix Convenu»)) par lettre recommandée à la Société et si l'actionnaire qui vend veut poursuivre la cession, l'actionnaire qui vend devra offrir à chacun des autres actionnaires de la Société d'acquiescer les Actions Concernées au Prix Convenu. A cet effet, l'actionnaire qui vend adressera une offre par lettre recommandée (avec les précisions identiques à celles préalablement notifiées au conseil d'administration) à la Société, laquelle le notifiera dans la semaine de la réception aux autres actionnaires.

Chaque actionnaire aura alors le droit, dans les cinq semaines de la réception de l'offre par la Société, d'accepter l'offre dans la proportion des actions de chaque catégorie de la Société détenues par l'actionnaire en question (sans tenir compte des Actions Concernées), auquel cas, et sur preuve donnée par la Société du paiement à l'actionnaire qui vend du prix d'achat en question, la Société donnera l'instruction d'enregistrer la cession en question.

Toutes les Actions Concernées non acceptées par les actionnaires au terme d'une telle période pourront alors être librement cédées au cessionnaire envisagé au Prix Convenu.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi. De plus, les Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote seront rachetables par les détenteurs à n'importe quel moment après la délivrance d'un ordre écrit de rachat à la Société dans la forme que le conseil d'administration pourra de temps à autre prescrire (ensemble avec le certificat, s'il a été issu, attestant les Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote présentées au rachat). Sous réserve des conditions prescrites par la loi, des Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote seront rachetables à un prix par action de cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 5.000,-) ensemble avec, pour les Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote qui sont revendues après le quatre-vingt-dixième jour suivant leur émission, une somme représentant tout dividende préférentiel échu et impayé. Sous réserve des dispositions de la loi, le rachat aura lieu endéans une période de cinq jours, un jour (le «Jour de Rachat») autre que les samedis et dimanches, durant lequel les banques sont habituellement ouvertes pour les affaires à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), suivant la délivrance à la Société d'un ordre écrit de rachat et du certificat requis (s'il existe).

Toute prime d'émission payée à chaque catégorie d'actions de la Société peut être utilisée pour racheter les actions de n'importe quelle catégorie de la Société.

A partir de la Date de Rachat concernant les Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote, le dividende préférentiel prévu cessera de s'accumuler.

Au cas où le détenteur des Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote faillirait ou refuserait le paiement de ces sommes, celles-ci seront placées et versées sur un compte à terme auprès des banques de la Société, et ce placement vaudra en toute hypothèse paiement au détenteur et tous les droits de vote du détenteur en tant que détenteur d'Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote cesseront à partir de la date de rachat fixée pour le rachat de ces Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote et à partir de cette date, la Société sera déchargée de toutes ses obligations y afférentes. La Société ne sera pas responsable en ce qui concerne la délégation ou l'administration des sommes rachetées ainsi placées en dépôt.

En cas de copropriété des Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote offertes au rachat, le paiement par la Société, ou le placement en dépôt tel que prévu au paragraphe précédent, au nom de l'un des détenteurs inscrits, constituera décharge complète pour la Société en ce qui concerne ces opérations.

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier l'article 6 en ajoutant la phrase suivante:

«Les détenteurs d'Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote n'auront aucun droit préférentiel de souscription en cas d'émission de n'importe quelle catégorie d'actions de la Société.»

Cinquième résolution

Il est décidé de modifier le troisième paragraphe de l'article 7 en modifiant la première phrase de la manière suivante:

«Chaque action donne droit à une voix, étant donné que les Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote

sont des actions sans droit de vote. Les détenteurs d'Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote auront des droits de vote dans les conditions prévues par la loi.»

Sixième résolution

Il est décidé de modifier l'article 16 en lui ajoutant un nouveau troisième paragraphe:

«Les Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote ont un droit préférentiel de recevoir sur les profits annuels distribuables de la Société un dividende cumulatif fixe par action et par année d'un taux de 500 pour cent du pair qui sera payable le 15 juillet de chaque année et qui écherra et sera payé en priorité sur le paiement des dividendes de toutes les autres catégories d'actions de la Société. Ce dividende préférentiel écherra pro rata temporis à partir de la date d'émission.

Les Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote seront également autorisées pari passu avec les autres actions de la Société à recevoir un dividende par Action Préférentielle Rachetable sans droit de vote égal au dividende payé sur dix (10) actions de la Société et quand ce dividende sera payé, à condition que les Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote en question soient émises à la date de déclaration du dividende concerné.»

Septième résolution

Il est décidé de modifier l'article 17 en ajoutant ce qui suit:

«En cas de dissolution de la Société, chacune des Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote confèrera un droit préférentiel sur la somme de cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 5.000,-) par Action Préférentielle Rachetable sans droit de vote ensemble avec tout dividende préférentiel échu mais impayé sur ces Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote par préférence sur toute autre catégorie d'actions de la Société. Les détenteurs d'Actions Préférentielles Rachetables sans droit de vote n'auront pas de droit supplémentaire de participer dans une quelconque distribution d'avoirs de la Société.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, la contribution en espèces est évaluée à soixante et onze millions cinq cent cinquante mille trois cents francs luxembourgeois (LUF 71.550.300,-).

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la société à la suite du présent acte sont estimés à huit cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 830.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise et suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Hoss, S. Reckinger, F. Taddei, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 89S, fol. 58, case 12. – Reçu 721.428 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

C. Hellinckx.

(10792/215/354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

BHF-RENDITE PLUS «LUX», Fonds Commun de Placement.

—
VERWALTUNGSREGLEMENT

Allgemeiner Teil

§ 1. Grundlagen

1. Der Fonds ist ein unselbständiges Sondervermögen (fonds commun de placement) nach dem Recht des Grossherzogtums Luxemburg, das sich aus Wertpapieren und sonstigen Vermögenswerten zusammensetzt und von der BHF INVESTMENT MANAGEMENT AKTIENGESELLSCHAFT, einer Gesellschaft nach Luxemburger Recht (nachstehend «Verwaltungsgesellschaft» genannt), in eigenem Namen für gemeinschaftliche Rechnung der Einleger (nachstehend «Anteilsinhaber» genannt) verwaltet wird. Die Anteilsinhaber sind an dem Fondsvermögen in Höhe ihrer Anteile beteiligt.

2. Die Verwaltungsgesellschaft legt das Fondsvermögen nach dem Grundsatz der Risikomischung gesondert von ihrem eigenen Vermögen an. Über die sich hieraus ergebenden Rechte werden den Anteilsinhabern Anteilzertifikate oder Anteilbestätigungen gemäss § 14 (beide nachstehend «Anteilscheine» genannt) ausgestellt.

3. Mit dem Anteilerwerb erkennt der Anteilsinhaber das Verwaltungsreglement sowie alle genehmigten und veröffentlichten Änderungen desselben an. Die jeweils gültige Fassung sowie sämtliche Änderungen des Verwaltungsreglements werden im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dem Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg (nachstehend «Mémorial» genannt) veröffentlicht.

§ 2. Depotbank

1. Die Verwaltungsgesellschaft ernennt die Depotbank. Die Funktion der Depotbank richtet sich nach dem Gesetz und diesem Verwaltungsreglement. Die Depotbank handelt unabhängig von der Verwaltungsgesellschaft und ausschliesslich im Interesse der Anteilhaber.

2. Die Depotbank verwahrt alle Wertpapiere und anderen Vermögenswerte des Fonds in gesperrten Konten oder Depots, über die nur in Übereinstimmung mit den Bestimmungen dieses Verwaltungsreglements verfügt werden darf.

Die Depotbank kann unter ihrer Verantwortung und mit Einverständnis der Verwaltungsgesellschaft Vermögenswerte des Fonds bei anderen Banken oder bei Wertpapiersammelstellen in Verwahrung geben.

3. Die Depotbank zahlt an die Verwaltungsgesellschaft aus den gesperrten Konten des Fonds nur das in diesem Verwaltungsreglement festgesetzte Entgelt und entnimmt, nur nach Zustimmung der Verwaltungsgesellschaft, für sich das ihr gemäss diesem Verwaltungsreglement zustehende Entgelt. Die Belastung des Fondsvermögens mit sonstigen Kosten und Gebühren gemäss § 18 bleibt unberührt.

4. Soweit gesetzlich zulässig, ist die Depotbank berechtigt und verpflichtet, in eigenem Namen

- Ansprüche der Anteilhaber gegen die Verwaltungsgesellschaft oder einer früheren Depotbank geltend zu machen;
- gegen Vollstreckungsmassnahmen Dritter Widerspruch zu erheben und vorzugehen, wenn in das Fondsvermögen wegen eines Anspruchs vollstreckt wird, für den das Fondsvermögen nicht haftet.

5. Die Depotbank und die Verwaltungsgesellschaft sind berechtigt, die Depotbankbestellung jederzeit schriftlich unter Einhaltung einer Frist von drei Monaten zu kündigen. Die Kündigung wird dann wirksam, wenn eine Bank, die die Bedingungen des Gesetzes über die Organismen für gemeinsame Anlagen vom 30. März 1988 erfüllt, die Pflichten und Funktionen als Depotbank gemäss dem Verwaltungsreglement übernimmt. Bis zu diesem Zeitpunkt wird die bisherige Depotbank zum Schutz der Interessen der Anteilhaber ihren Pflichten und Funktionen gemäss Art. 17 des obengenannten Gesetzes als Depotbank in vollem Umfang nachkommen.

§ 3. Fondsverwaltung

1. Die Verwaltungsgesellschaft handelt unabhängig von der Depotbank und ausschliesslich im Interesse der Anteilhaber. Sie kann unter eigener Verantwortung und auf ihre Kosten Anlageberater hinzuziehen sowie sich des Rates eines Anlageausschusses bedienen.

2. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, für den Fonds gemäss den Bestimmungen dieses Verwaltungsreglements mit den von den Anteilhabern eingelegten Geldern Vermögenswerte zu erwerben, sie wieder zu veräussern und den Erlös anderweitig anzulegen. Sie ist ferner zu allen sonstigen Rechtshandlungen ermächtigt, die sich aus der Verwaltung der Vermögenswerte des Fonds ergeben.

§ 4 Börsen und geregelte Märkte

Das Fondsvermögen wird grundsätzlich in Wertpapieren angelegt, die

- an einer Börse oder an einem anderen geregelten Markt eines OECD-Mitgliedstaates gehandelt werden, der anerkannt und für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäss ist;
- aus Neuemissionen stammen, deren Emissionsbedingungen die Verpflichtung enthalten, die Zulassung zur amtlichen Notierung an einer Börse oder an einem anderen geregelten Markt im Sinne des vorstehenden Absatzes zu beantragen, und deren Zulassung spätestens vor Ablauf eines Jahres nach der Emission erlangt wird.

§ 5. Nicht notierte Wertpapiere und verbriefte Rechte

Bis zu 10% des Nettofondsvermögens dürfen angelegt werden in nicht an einer Börse amtlich notierten oder an einem geregelten Markt gehandelten Wertpapieren und verbrieften Rechten, die ihrem Merkmal nach Wertpapieren gleichgestellt sind.

§ 6. Investmentanteile

1. Bis zu 5% des Nettofondsvermögens dürfen in Anteilen anderer Investmentfonds angelegt werden, sofern es sich hierbei um Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren im Sinne der EEG-RICHTLINIEN (85/611/EWG) vom 20. Dezember 1985 handelt und sofern deren Anlagepolitik mit der des Fonds übereinstimmt oder ihr zumindest ähnlich ist.

2. Der Erwerb von Anteilen eines Investmentfonds oder einer Investmentgesellschaft, die von der Verwaltungsgesellschaft selbst oder einer anderen Gesellschaft verwaltet werden, mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine gemeinsame Verwaltung oder Beherrschung oder durch eine wesentliche direkte oder indirekte Beteiligung verbunden ist, ist nur im Falle eines Investmentfonds oder einer Investmentgesellschaft zulässig, die sich gemäss dessen Vertragsbedingungen bzw. deren Statuten auf die Anlage in einem bestimmten geographischen oder wirtschaftlichen Bereich spezialisiert hat; in diesem Fall darf die Verwaltungsgesellschaft auf diese Anteile keine Gebühren oder Kosten berechnen.

§ 7. Risikobegrenzung

1. Für den Fonds dürfen Wertpapiere eines Emittenten erworben werden, wenn zur Zeit des Erwerbs ihr Wert zusammen mit dem Wert der bereits im Fonds befindlichen Wertpapiere desselben Emittenten 10% des Nettofondsvermögens nicht übersteigt. Der Gesamtwert der in Fondsvermögen befindlichen Wertpapiere von Emittenten, in deren Wertpapieren der Fonds jeweils mehr als 5% seines Nettofondsvermögens angelegt hat, darf 40% des Nettofondsvermögens nicht übersteigen.

2. Falls die erworbenen Wertpapiere von einem Mitgliedstaat der EG oder seinen Gebietskörperschaften oder von Mitgliedstaaten der OECD oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen mindestens

ein EG-Mitgliedstaat angehört, ausgegeben oder garantiert werden, so erhöht sich die Beschränkung in Absatz 1 von 10% auf 35% des Nettofondsvermögens; für diese Fälle gilt die in Absatz 1 festgelegte Beschränkung auf 40% nicht.

3. Für Schuldverschreibungen, die von Kreditinstituten mit Sitz in einem EG-Mitgliedstaat ausgegeben werden und deren Emittenten aufgrund gesetzlicher Vorschriften zum Schutz den Inhaber solcher Schuldverschreibungen einer besonderen öffentlichen Aufsicht unterliegen, erhöhen sich die in Absatz 1 genannten Beschränkungen von 10% auf 25% bzw. von 40% auf 80%, vorausgesetzt, die Kreditinstitute legen die Emissionserlöse gemäss den gesetzlichen Vorschriften in Vermögenswerten an, welche die Verbindlichkeiten aus Schuldverschreibungen über deren gesamte Laufzeit ausreichend decken und vorrangig für die bei Ausfällen des Emittenten fällig werdenden Rückzahlungen von Kapital und Zinsen bestimmt sind.

4. Die Anlagegrenzen in Absatz 1 bis 3 gelten nicht kumulativ, so dass Anlagen in Wertpapieren desselben Emittenten 35% des Nettofondsvermögens nicht übersteigen dürfen.

5. Für keinen von ihr verwalteten Investmentfonds darf die Verwaltungsgesellschaft stimmberechtigte Aktien erwerben, die mit einem Stimmrecht verbunden sind, das es ihr erlaubt, einen wesentlichen Einfluss auf die Geschäftspolitik des Emittenten auszuüben. Sie darf für den Fonds höchstens 10% der von einem Emittenten ausgegebenen stimmrechtlosen Aktien, Schuldverschreibungen oder Investmentanteile erwerben. Diese Grenze entfällt für Schuldverschreibungen und Investmentanteile, wenn sich das Gesamtemissionsvolumen bzw. der Nettobetrag der ausgegebenen Anteile nicht berechnen lässt. Sie ist auch insoweit nicht anzuwenden, als diese Wertpapiere von einem Mitgliedstaat der EG oder seinen Gebietskörperschaften sowie von einem OECD-Mitgliedstaat begeben werden oder garantiert sind oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen mindestens ein EG-Mitgliedstaat angehört, begeben werden.

§ 8. Einhaltung der Erwerbsgrenzen

Die in den §§ 5 bis 7 genannten Beschränkungen beziehen sich auf den Zeitpunkt des Erwerbs. Werden die Prozentsätze nachträglich durch Kursentwicklung oder aus anderen Gründen als durch Zukäufe überschritten, so wird die Verwaltungsgesellschaft unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilhaber unverzüglich einer Rückführung in den vorgesehenen Rahmen anstreben.

§ 9. Techniken und Instrumente

1. Für den Fonds dürfen nach Massgabe der Anlagebeschränkungen Techniken und Instrumente genutzt werden, die Wertpapiere zum Gegenstand haben, sofern die Einsetzung dieser Techniken und Instrumente im Hinblick auf eine ordentliche Verwaltung des Fondsvermögens geschieht. Techniken und Instrumente dürfen auch zur Deckung von Währungs-, Zins- und Kursrisiken im Rahmen der Verwaltung des Fondsvermögens genutzt werden.

2. Zu den Techniken und Instrumenten gehören unter anderem Verkauf von Call- und Put-Optionen sowie Kauf und Verkauf von Terminkontrakten über Wertpapiere, Börsenindices, Zinsfutures und Devisen an Börsen oder anderen geregelten Märkten, die anerkannt oder für das Publikum offen sind und deren Funktionsweise ordnungsgemäss ist.

3. Für Geschäfte mit einem anderen Ziel als der Absicherung bestehender Engagements dürfen diese Techniken und Instrumente angewendet werden, sofern es sich hierbei nicht um Devisengeschäfte handelt.

4. Kauf und Verkauf von Optionen sind mit besonderen Risiken verbunden. Durch die Hebelwirkung von Optionen kann der Wert des Fondsvermögens – sowohl positiv als auch negativ – stärker beeinflusst werden, als dies bei dem unmittelbaren Erwerb von Wertpapieren oder sonstigen Vermögenswerten der Fall ist.

5. Finanzterminkontrakte ohne Absicherungszweck sind ebenfalls mit erheblichen Chancen, aber auch Risiken verbunden, da jeweils nur ein Bruchteil der jeweiligen Kontraktgrößen (Einschuss) sofort geleistet werden muß. Kursausgänge in die eine oder andere Richtung können zu erheblichen Gewinnen oder Verlusten führen.

§ 10. Wertpapierpensionsgeschäfte und Wertpapierleihe

1. Für den Fonds dürfen Wertpapiere in Form von Pensionsgeschäften gekauft oder verkauft werden, wenn der Vertragspartner eine erstklassige Finanzeinrichtung und auf solche Geschäfte spezialisiert ist. Die Wertpapiere können während der Laufzeit des Pensionsgeschäftes nicht veräußert werden. Der Umfang der Wertpapierpensionsgeschäfte wird stets auf einem Niveau gehalten, das es dem Fonds ermöglicht, jederzeit seinen Rückkaufverpflichtungen aus solchen Geschäften nachzukommen.

2. Für den Fonds dürfen bis zu 50 % der im Fonds befindlichen Wertpapiere auf höchstens 30 Tage im Rahmen eines standardisierten Wertpapierleihsystems ausgeliehen werden, wenn das Wertpapierleihsystem durch eine erstklassige Finanzeinrichtung, die auf solche Geschäfte spezialisiert ist, organisiert ist. Eine über 50 % des Bestandes hinausgehende Wertpapierleihe ist zulässig, wenn der Fonds berechtigt ist, den Wertpapierleihvertrag jederzeit zu kündigen und die verliehenen Wertpapiere zurückzuverlangen. Der Fonds muß im Rahmen der Wertpapierleihe grundsätzlich eine Garantie erhalten, deren Gegenwert zur Zeit des Vertragsabschlusses mindestens dem Gesamtwert der verliehenen Wertpapiere entspricht. Diese Garantie kann in flüssigen Mitteln bestehen oder in Wertpapieren, die durch Mitgliedstaaten der OECD, deren Gebietskörperschaften oder internationalen Organisationen begeben oder garantiert und zugunsten des Fonds während der Laufzeit des Wertpapierleihvertrags gesperrt werden.

§ 11. Flüssige Mittel

1. Bis zu 49 % des Nettofondsvermögens dürfen in flüssigen Mitteln gehalten werden. Dazu gehören auch regelmässig gehandelte Geldmarktinstrumente mit einer Restlaufzeit bis zu 12 Monaten.

2. In besonderen Ausnahmefällen ist es der Verwaltungsgesellschaft gestattet, vorübergehend auch über 49 % hinaus flüssige Mittel zu halten, wenn und soweit dies im Interesse der Anteilhaber geboten erscheint.

§ 12. Kreditaufnahme

Die Verwaltungsgesellschaft darf für gemeinschaftliche Rechnung der Anteilssinhaber kurzfristige Kredite bis zur Höhe von 10 % des Nettofondsvermögens aufnehmen, sofern die Depotbank der Kreditaufnahme und deren Bedingungen zustimmt. Ausgenommen von dieser Beschränkung sind Fremdwährungskredite in Form von «Back-to-Back» Darlehen.

§ 13. Unzulässige Geschäfte

Für den Fonds dürfen nicht

- mehr als 10 % der von einem Emittenten begebenen Wertpapiere der gleichen Gattung erworben werden;
- Wertpapiere erworben werden, deren Veräußerung aufgrund vertraglicher Vereinbarungen Beschränkungen unterliegt;
- im Zusammenhang mit dem Erwerb nicht voll eingezahlter Wertpapiere Verbindlichkeiten übernommen werden, die – zusammen mit Krediten gemäß § 12 – 10 % des Nettofondsvermögens überschreiten;
- Kredite gewährt oder für Dritte Bürgschaften übernommen werden;
- Wertpapier-Leerverkäufe getätigt werden;
- Vermögenswerte des Fonds verpfändet, belastet, zur Sicherung überreignet oder zur Sicherung abgetreten werden, wenn dies nicht an einer Börse oder an einem geregelten Markt befördert wird.
- Call- und Put-Optionen auf Wertpapiere, Börsenindices und Finanzterminkontrakte gekauft oder verkauft werden, wenn deren Prämien addiert 15 % des Nettofondsvermögens überschreiten und deren Kontraktwerte das Nettofondsvermögen übersteigen;
- Call-Optionen verkauft werden, die nicht durch Wertpapiere unterlegt oder durch andere Instrumente abgesichert sind, es sei denn der Fonds ist jederzeit in der Lage, die Deckung der daraus entstehenden offenen Positionen sicherzustellen und die Summe der Ausübungspreise der ungedeckten Call-Optionen übersteigt nicht 25 % des Nettofondsvermögens;
- Finanzterminkontrakte abgeschlossen werden, deren Kontraktwerte – sofern sie nicht zur Deckung des Fondsvermögens dienen – das Nettofondsvermögen übersteigen;
- Immobilien und Waren oder Warenkontrakte gekauft oder verkauft werden;
- Edelmetalle und auf Edelmetalle lautende Zertifikate erworben werden.

§ 14. Fondsanteile

1. Fondsanteile werden grundsätzlich durch Anteilzertifikate verbrieft. Die Anteilzertifikate lauten auf den Inhaber und sind über einen Anteil oder eine Mehrzahl von Anteilen ausgestellt (1, 10, 100, 1.000 und 10.000). Die Anteilzertifikate tragen handschriftliche oder vervielfältigte Unterschriften der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank. Auf Wunsch des Anteilserwerbes und Weisung der Verwaltungsgesellschaft kann die Depotbank anstelle eines Anteilzertifikats eine Anteilbestätigung über erworbene Anteile ausstellen.

2. Die Anteilzertifikate sind übertragbar. Mit der Übertragung eines Anteilzertifikats gehen die darin verbrieften Rechte über. Der Verwaltungsgesellschaft und/oder der Depotbank gegenüber gilt in jedem Fall der Inhaber des Anteilzertifikats als der Berechtigte.

§ 15. Ausgabe und Rücknahme von Fondsanteilen

1. Alle Fondsanteile haben gleiche Rechte. Sie werden von der Verwaltungsgesellschaft unverzüglich nach Eingang des Ausgabepreises bei der Depotbank ausgegeben. Die Anzahl der ausgegebenen Fondsanteile ist grundsätzlich nicht beschränkt. Die Verwaltungsgesellschaft behält sich jedoch vor, die Ausgabe von Fondsanteilen gegen Zahlung des Rücknahmepreises zurückzukaufen, wenn dies im Interesse der Anteilssinhaber, im öffentlichen Interesse, zum Schutz des Fonds oder der Anteilssinhaber erforderlich erscheint. Etwa geleistete Zahlungen werden in diesen Fällen unverzüglich zinslos erstattet.

2. Die Fondsanteile können gegen unverzügliche Zahlung bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank und den Zahlstellen oder durch Vermittlung von der Verwaltungsgesellschaft autorisierter Vertriebsstellen erworben werden.

3. Die Anteilssinhaber können jederzeit die Rücknahme der Fondsanteile durch Vorlage der Anteilzertifikate oder im Fall der Erteilung von Anteilbestätigungen durch Rücknahmeaufträge bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank oder den Zahlstellen verlangen. Die Verwaltungsgesellschaft ist verpflichtet, an jedem Bewertungstag die Fondsanteile zum jeweils geltenden Rücknahmepreis für Rechnung des Fonds zurückzunehmen. Sofern in dem Abschnitt «Besonderer Teil» nichts Abweichendes geregelt ist, ist Bewertungstag jeder Bankarbeits- und Börsentag in Frankfurt am Main und Luxemburg. Die Auszahlung des Rücknahmepreises erfolgt unverzüglich nach dem Bewertungstag in der für den Fonds festgelegten Währung (nachstehend «Fondswährung» genannt).

4. Bei massiven Rücknahmeverlangen bleibt der Verwaltungsgesellschaft vorbehalten, nach vorheriger Zustimmung der Depotbank die Fondsanteile erst dann zum gültigen Rücknahmepreis zurückzunehmen, nachdem sie unverzüglich, jedoch unter Wahrung der Interessen aller Anteilssinhaber, entsprechende Vermögenswerte veräußert hat.

5. Die Depotbank ist nur zur Zahlung verpflichtet, als keine gesetzlichen Bestimmungen z.B. devisenrechtliche Vorschriften oder andere, von der Depotbank nicht zu vertretenden Umstände der Überweisung des Rücknahmepreises entgegenstehen.

6. Kauf- und Verkaufsaufträge, die bis 12.00 Uhr eingegangen sind, werden mit dem zu diesem Zeitpunkt festgestellten Ausgabe- und Rücknahmepreis abgerechnet. Schalteraufträge werden auch nach diesem Zeitpunkt noch mit diesem Ausgabe- und Rücknahmepreis abgerechnet, sofern keine besonderen Umstände auftreten, die auf eine erhebliche Änderung des Anteilswertes schließen lassen.

§ 16. Ausgabe- und Rücknahmepreis

1. Zur Errechnung des Ausgabe- und des Rücknahmepreises für die Fondsanteile ermittelt die Depotbank den Wert der zu dem Fonds gehörenden Vermögenswerte abzüglich der Verbindlichkeiten des Fonds (nachstehend «Inventarwert» genannt) und teilt ihn durch die Zahl der umlaufenden Fondsanteile (nachstehend «Anteilwert» genannt).

Dabei werden

– Wertpapiere, die an einer Börse amtlich notiert sind, zum letzten verfügbaren bezahlten Kurs bewertet. Wird ein Wertpapier an mehreren Börsen notiert, ist der letzte verfügbare bezahlte Kurs an der Börse maßgebend, die den Hauptmarkt für dieses Wertpapier darstellt;

– Wertpapiere, die nicht an einer Börse amtlich sind, jedoch an einem geregelten Markt bzw. an anderen organisierten Märkten gehandelt werden, ebenfalls zum letzten verfügbaren bezahlten Kurs bewertet;

– Wertpapiere, deren Kurse nicht marktgerecht sind, sowie alle anderen Vermögenswerte zum wahrscheinlichen Realisierungswert bewertet, der mit Vorsicht und nach Treu und Glauben zu bestimmen ist;

– flüssige Mittel zu deren Nennwert zuzüglich Zinsen bewertet;

– nicht auf die Fondswährung lautende Vermögenswerte zu dem letzten Devisenmittelkurs in die Fondswährung umgerechnet.

2. Bei Festsetzung des Ausgabepreises kann dem Anteilwert zur Abgeltung der Ausgabekosten der Verwaltungsgesellschaft ein Ausgabeaufschlag hinzugerechnet werden, dessen Höhe sich aus dem Abschnitt «Besonderer Teil» ergibt.

Sofern in einem Land, in dem Fondsanteile ausgegeben werden, Stempelgebühren oder andere Belastungen anfallen, erhöht sich der Ausgabepreis entsprechend.

3. Rücknahmepreis ist der nach Absatz 1 ermittelte Anteilwert.

4. Der Ausgabepreis und der Rücknahmepreis je Anteil werden im Luxemburger Wort sowie in mindestens einer überregionalen Zeitung der Länder, in denen der Fonds öffentlich vertrieben wird, regelmäßig veröffentlicht.

§ 17. Vorübergehende Einstellung der Preisberechnung

1. Die Errechnung des Anteilwertes sowie die Ausgabe und Rücknahme von Fondsanteilen können von der Verwaltungsgesellschaft zeitweilig eingestellt werden, wenn und solange

– eine Börse oder ein anderer geregelter Markt, wo ein wesentlicher Teil der Wertpapiere des Fonds gehandelt wird, außer an gewöhnlichen Wochenenden und Feiertagen geschlossen, der Handel eingeschränkt oder ausgesetzt ist;

– die Verwaltungsgesellschaft über Vermögenswerte nicht verfügen kann;

– die Gegenwerte bei Käufen sowie Verkäufen nicht zu transferieren sind;

– es aufgrund eines politischen, wirtschaftlichen, monetären oder anderweitigen Notfalls unmöglich ist, die Ermittlung des Inventarwertes ordnungsgemäß durchzuführen.

2. Die Aussetzung und Wiederaufnahme der Inventarwertberechnung wird unverzüglich den Anteilsinhabern mitgeteilt, die ihre Fondsanteile zur Rücknahme angeboten haben.

§ 18. Kosten

1. Der Verwaltungsgesellschaft steht für die Verwaltung des Fonds und der Depotbank für die ihr nach Gesetz und Verwaltungsreglement zugewiesene Tätigkeit eine Vergütung zu. Darüber hinaus erhält die Depotbank eine Bearbeitungsgebühr für jede Transaktion, die sie im Auftrag der Verwaltungsgesellschaft durchführt. Diese Entgelte sind in dem Abschnitt «Besonderer Teil» geregelt (§ 27).

2. Neben diesen Vergütungen und Gebühren gehen die folgenden Aufwendungen zu Lasten des Fondsvermögens:

a) im Zusammenhang mit dem Erwerb und der Veräußerung von Vermögenswerten entstehende Kosten;

b) Kosten für die Erstellung und den Versand der Verkaufsprospekte, Verwaltungsreglements sowie Rechenschafts- und Halbjahresberichte;

c) Kosten der Veröffentlichung der Verkaufsprospekte, Verwaltungsreglements, Rechenschafts- und Halbjahresberichte, Ausgabe- und Rücknahmepreise und Bekanntmachungen an die Anteilsinhaber;

d) Prüfungs- und Rechtsberatungskosten für den Fonds;

e) Kosten und evtl. entstehende Steuern im Zusammenhang mit der Verwaltung und Verwahrung;

f) Kosten für die Erstellung der Anteilzertifikate sowie ggf. der Erträgnisscheine und der Erträgnisschein-Bogenerneuerung;

g) ggf. entstehende Kosten für die Einlösung von Erträgnisscheinen;

h) Kosten etwaiger Börseneinführungen und/oder Registrierung der Fondsanteile zum öffentlichen Vertrieb.

§ 19. Rechnungslegung

1. Der Fonds und dessen Bücher werden durch eine Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, die von der Verwaltungsgesellschaft bestellt wird, geprüft.

2. Spätestens vier Monate nach Ablauf eines jeden Geschäftsjahres veröffentlicht die Verwaltungsgesellschaft einen geprüften Rechenschaftsbericht.

3. Binnen zwei Monaten, nach Ende der ersten Hälfte des Geschäftsjahres, veröffentlicht die Verwaltungsgesellschaft einen ungeprüften Halbjahresbericht.

4. Die Berichte sind bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank und den Zahlstellen erhältlich.

§ 20. Dauer und Auflösung des Fonds

1. Der Fonds ist auf unbestimmte Zeit errichtet; er kann jedoch jederzeit durch Beschluß der Verwaltungsgesellschaft aufgelöst werden.

2. Wird der Fonds aufgelöst, ist dieses im Mémorial sowie zusätzlich in drei Tageszeitungen zu veröffentlichen. Die Verwaltungsgesellschaft wird zu diesem Zweck, neben einer luxemburgischen Tageszeitung, Tageszeitungen der Länder

auswählen, in denen die Fondsanteile zum öffentlichen Vertrieb zugelassen sind. Die Ausgabe und die Rücknahme von Fondsanteilen werden am Tage der Beschlußfassung über die Auflösung des Fonds eingestellt. Die Vermögenswerte werden veräußert und die Depotbank wird den Liquidationserlös abzüglich der Liquidationskosten und Honorare auf Anweisung der Verwaltungsgesellschaft oder gegebenenfalls der von ihr oder von der Depotbank im Einvernehmen mit der Aufsichtsbehörde ernannten Liquidatoren unter den Anteilhabern nach deren Anspruch verteilen. Liquidationserlöse, die nach Abschluß des Liquidationsverfahrens nicht von Anteilhabern eingezogen worden sind, werden, sofern gesetzlich erforderlich, in Luxemburger Franken konvertiert und von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anteilhaber bei der Caisse des Consignations in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, sofern sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

§ 21. Änderungen des Verwaltungsreglements

1. Die Verwaltungsgesellschaft kann mit Zustimmung der Depotbank das Verwaltungsreglement jederzeit ganz oder teilweise ändern.
2. Änderungen des Verwaltungsreglements werden im Mémorial veröffentlicht und treten, sofern nichts anderes bestimmt ist, 5 Tage nach ihrer Veröffentlichung in Kraft.

§ 22. Verjährung von Ansprüchen

Forderungen der Anteilhaber gegen die Verwaltungsgesellschaft oder die Depotbank können nach Ablauf von 5 Jahren nach Entstehen des Anspruchs nicht mehr gerichtlich geltend gemacht werden. Dies gilt nicht im Falle einer Auflösung des Fonds nach § 20.

§ 23. Veröffentlichungen

Außer den in § 16, Abs. 4, § 19 und § 21, Abs. 2 besonders geregelten Veröffentlichungen, werden sonstige für die Anteilhaber wichtige Mitteilungen im Luxemburger Wort sowie in mindestens einer überregionalen Zeitung der Länder veröffentlicht, in denen der Fonds vertrieben wird.

§ 24. Erfüllungsort, Gerichtsstand und Vertragssprache

1. Erfüllungsort ist der Sitz der Verwaltungsgesellschaft.
2. Jeder Rechtsstreit zwischen Anteilhabern, der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank, unterliegt der Gerichtsbarkeit des zuständigen Gerichts im Großherzogtum Luxemburg. Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank sind berechtigt, sich selbst und den Fonds dem Recht und der Gerichtsbarkeit anderer Staaten, in denen die Fondsanteile vertrieben werden, zu unterwerfen, sofern dort ansässige Anleger bezüglich Zeichnung und Rückgabe von Fondsanteilen Ansprüche gegen die Verwaltungsgesellschaft oder die Depotbank geltend machen.
3. Der deutsche Wortlaut dieses Verwaltungsreglements ist maßgeblich. Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank können für sich selbst und den Fonds Übersetzungen in Sprachen von Ländern als verbindlich erklären, in denen die Fondsanteile zum öffentlichen Vertrieb zugelassen sind.

Für den Fonds BHF-RENDITE PLUS «LUX» gelten ergänzend die nachstehenden Bestimmungen:

§ 25. Depotbank

Depotbank ist die BHF-BANK INTERNATIONAL S.A., Luxemburg.

§ 26. Anlagepolitik

Ziel der Anlagepolitik ist die Erwirtschaftung einer angemessenen Rendite in Deutsche Mark bei möglichst geringem Kursrisiko. Das Fondsvermögen wird vorwiegend in fest- und variabelverzinslichen Wertpapieren, Wandel- und Optionsanleihen sowie Zero-Bonds angelegt, die auf Währungen von OECD-Staaten lauten.

§ 27. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis, Anteile

1. Fondswährung ist die Deutsche Mark.
2. Die Depotbank ermittelt den Ausgabe- und Rücknahmepreis an jedem Bewertungstag.
3. Der Ausgabeaufschlag zur Abgeltung der Ausgabekosten (§ 16 Abs. 2) beträgt 3 % des Anteilwertes. Es steht der Verwaltungsgesellschaft frei, einen niedrigeren Aufschlag zu berechnen.
4. Die Verwaltungsgesellschaft trägt Sorge dafür, daß in den Ländern, in denen der Fonds öffentlich vertrieben wird, eine geeignete Veröffentlichung der Anteilpreise erfolgt.
5. Die Fondsanteile werden abweichend von § 14 des Allgemeinen Teils als Globalzertifikat verbrieft; ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.

§ 28. Kosten

1. Die Vergütung für die Verwaltung des Fonds beträgt bis zu 0,75 % p.a., errechnet auf den täglich ermittelten Inventarwert.
2. Die Depotbank erhält für ihre Tätigkeit nach Gesetz und Verwaltungsreglement eine Vergütung in Höhe von bis zu 0,25 % p.a. sowie eine Bearbeitungsgebühr in Höhe von bis zu 0,125 % jeder Wertpapiertransaktion, soweit dafür nicht bankübliche Gebühren anfallen.
3. Die Auszahlung der Vergütungen erfolgt zum Monatsende.

§ 29. Verwendung der Erträge

Die Verwaltungsgesellschaft bestimmt, ob und in welcher Höhe eine Ausschüttung für den Fonds erfolgt. Zur Ausschüttung können die ordentlichen Nettoerträge sowie realisierte Kapitalgewinne kommen. Ferner können die nicht realisierten Werterhöhungen sowie Kapitalgewinne aus den Vorjahren zur Ausschüttung gelangen. Ausschüttungen werden auf die am Ausschüttungstag ausgegebenen Anteile ausgezahlt.

§ 30. Geschäftsjahr

Das erste Geschäftsjahr beginnt am 9. April 1996 und endet am 31. Dezember 1996. Die folgenden Geschäftsjahre des Fonds beginnen am 1. Januar und enden am 31. Dezember des selben Jahres.

§ 31. Inkrafttreten

Dieses Verwaltungsreglement tritt am 9. April 1996 in Kraft.

Luxemburg, den 19. März 1996.

BHF INVESTMENT MANAGEMENT
Aktiengesellschaft

U.B. Flachshaar	H.S. Wintzer
Fondé de pouvoir	Administrateur- Délégué

BHF-BANK INTERNATIONAL

Société Anonyme

Dr. H. Rothacker	H. Neurohr
Administrateur- Délégué	Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10532/000/363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 1996.

NAGA INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.487.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 1995

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
NAGA INVESTMENT S.A.
BANQUE INDOSUEZ
LUXEMBOURG

Signature

(06920/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

CAPRIOR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 26.628.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société CAPRIOR FINANCE S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(06809/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

CARM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 47.137.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société CARM S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(06811/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

BENTEX TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 23.657.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 1995

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Le bilan au 30 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société BENTEX TRADING S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG
Signature

(06803/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

BETULA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 1996

Messieurs Norbert Schmitz, Jean Bintner et Norbert Werner sont élus Administrateurs en remplacement de Monsieur Paul Lutgen et de Mesdames Rachel Backes et Yvonne Meyers démissionnaires. Monsieur Eric Herremans est élu Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Luc Braun, démissionnaire.

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la Société BETULA S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06804/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

CAFE PIQUET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 30, rue de la Poste.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour CAFE PIQUET, S.à r.l.
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(06808/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

BAFIP INVESTISSEMENTS MULTIPLES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg/Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 26.045.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

BANQUE COLBERT, une société de droit français ayant son siège social à F-75008 Paris, 10-12, rue d'Anjou, ici représentée par Monsieur Sylvain Impériale, employé privé, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 1^{er} février 1996.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société d'investissement à capital variable BAFIP INVESTISSEMENTS MULTIPLES, avec siège social à Luxembourg/Strassen, fut constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 15 juillet 1987, numéro 199.
- Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire Marc Elter, en date du 11 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 1^{er} août 1990, numéro 257.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir le comparant au présent acte.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société BAFIP INVESTISSEMENTS MULTIPLES.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société BAFIP INVESTISSEMENTS MULTIPLES.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge, en tant que liquidateur, l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur la base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société BAFIP INVESTISSEMENTS MULTIPLES.

Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à Luxembourg/Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg/Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Impériale, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 8 février 1996, vol. 398, fol. 45, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 février 1996.

E. Schroeder.

(06801/228/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

BRASIL AND INTERNATIONAL SHAREHOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 4.654.

Les bilans aux 30 juin 1992, 30 juin 1993, 30 juin 1994 et 30 juin 1995, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 5, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

G. Bernard

Administrateur-délégué

(06805/000/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

BRASIL AND INTERNATIONAL SHAREHOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 4.654.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 septembre 1995

(1) La démission de M. Régis de Reilhac et de Jean-Pierre Rouby comme administrateurs ainsi que celle de M. Bernard Ewen comme commissaire aux comptes de la société sont acceptées.

(2) Le siège social de la société est transféré au n° 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme

G. Bernard

Administrateur-délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 5, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(06806/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

COM 2i ET CIE S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 36.463.

Les comptes annuels au 30 septembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 62, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COM 2i ET CIE S.C.A.

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG

A. Marx

N. Nickels

Div. Administration

Chef de Division

(06819/012/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

COM 2i ET CIE S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 36.463.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 9 février 1996

La durée du mandat des membre du Conseil de Surveillance ayant été fixée à un an, l'Assemblée procède au renouvellement de ce mandat pour une durée d'un an, le mandat expirant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui sera tenue en 1997.

Ainsi, le Conseil de Surveillance se compose comme suit:

M. Arthur Barron,
M. Pierre de Fouquet,
M. Raymond Kirsch,
M. Charles Sirois,
M. Miguel Zorita Lees.

Le mandat du Réviseur d'entreprises, FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, est renouvelé pour une durée d'une année expirant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui sera tenue en 1997.

Pour COM 2i ET CIE S.C.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 62, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06820/012/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

CASARES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 51.590.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 décembre 1995, que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

- BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2001.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 60, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06812/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

CABARET PALACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 20, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 48.484.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. - Monsieur François Marchetti, commerçant, demeurant à Ersange, 15, rue de Remich,
2. - Monsieur Joseph Hoffmann, commerçant, demeurant à Capellen, 90, route d'Arlon.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. - Les comaprants sont seuls associés de la société à responsabilité limitée CABARET PALACE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 20, rue du Fort Wallis, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 12 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 493 du 30 novembre 1994, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 48.484.

II. - Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs. 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs. 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées, et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur François Marchetti, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2) à Monsieur Joseph Hoffmann, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

III. - Lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateurs de la société:

- a) Monsieur François Marchetti, préqualifié,
- b) Monsieur Joseph Hoffmann, préqualifié.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser un inventaire et peuvent se référer aux écritures de la société.

Ils peuvent sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils détermineront et pour la durée qu'ils fixeront.

Les liquidateurs doivent signer conjointement pour toutes les opérations de liquidation.

IV. - Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

V. - Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de vingt mille francs (frs. 20.000,-).

VI. - Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile au siège social.

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: F. Marchetti, J. Hoffmann, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1996, vol. 89S, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 février 1996.

T. Metzler.

(06807/222/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

COM 2i S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 36.462.

Les comptes annuels au 30 septembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 62, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COM 2i S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

A. Marx N. Nickels

Div. Administration Chef de Division

(06816/012/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

COM 2i S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 36.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 62, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COM 2i S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

A. Marx N. Nickels

Div. Administration Chef de Division

(06817/012/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

CASUAL JEANS CUIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 31, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 22.262.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 1996, vol. 302, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 février 1996.

CASUAL JEANS CUIR, S.à r.l.

(06813/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

CHAUFFAGE CENTRAL MOSELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mertert, 20, cité Aal Mauer.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour CHAUFFAGE CENTRAL MOSELLA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(06814/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

CHAUSSURES DE BASCHARAGE S.à r.l. et SUCCURSALE STAR SHOES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour CHAUSSURES DE BASCHARAGE S.à r.l.

et SUCCURSALE STAR SHOES, S.à r.l.,

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(06815/598/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

CIE FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS GRANCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 31.187.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

F. Faber.

(06823/622/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

CURRENCY MANAGEMENT FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Signatures.

(06825/062/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

D.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher, 20, route de Thionville.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour D.C., S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(06828/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

D.W.S. DEGUPLAST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 45.532.

Le siège de la société au n° 68, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.
Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour la société
M. Moris

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 478, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11967/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1996.

FONTANA INTERNATIONAL, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 37.914.

Le siège de la société est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante: 414, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 73, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11986/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1996.

LE JOCKEY CLUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 14.969.

Le siège social de la société LE JOCKEY CLUB, S.à r.l., actuellement établi au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour extrait conforme et sincère
FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1996, vol. 478, fol. 4, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12014/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1996.

LUXMEAT HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

JUGEMENT RECTIFICATIF

Par jugement du 14 mars 1996, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre, siégeant en matière commerciale, a rectifié le 2^e paragraphe du dispositif du jugement du 9 novembre 1995 et a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société LUXMEAT HOLDING S.A.H.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
M^e J. Steffen
Le liquidateur

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12436/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1996.

MARITIME CARRIERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.511.

Il résulte d'une lettre de M. Arsène Kronshagen du 3 avril 1996 que ce dernier a présenté sa démission des fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
A. Kronshagen

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 1996, vol. 478, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(12439/289/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1996.

TIME CAPITAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 31.926.

Par lettre recommandée du 20 mars 1996, le Commissaire aux Comptes, FIN-CONTROLE S.A. démissionne de son mandat avec effet immédiat.

Certifié sincère et conforme
FIN-CONTROLE S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1996, vol. 478, fol. 5, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12483/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1996.

**DHW, DOLOMITHARTSTEINWERK WASSERBILLIG, GmbH,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Herrn Gerhard Hillebrand legt hiermit sein Amt als Geschäftsführer der DOLOMITHARTSTEINWERK WASSERBILLIG, GmbH, Wasserbillig/Grossherzogtum Luxemburg, mit sofortiger Wirkung nieder.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 1996, vol. 476, fol. 12, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(12547/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1996.

FASO-LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.170.

La LUX-FIDUCIAIRE S.C. démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société. Luxembourg, le 19 mars 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(12555/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1996.

GAP INSTITUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 34.608.

Monsieur André Meder, demeurant à Luxembourg démissionne avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

A. Meder.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(12563/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1996.

GAP INSTITUT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 34.608.

Le siège de la société jusqu'alors fixé au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

LUX-FIDUCIAIRE S.C.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(12564/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1996.

NEW TREND LOOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

Par la présente, Monsieur Mario Micucci démissionne avec effet immédiat du Conseil d'administration.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 478, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12285/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 1996.

MAX MARA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.757.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 juin 1995, que le Conseil a pris, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de révoquer, avec effet immédiat, les pouvoirs conférés au Président du Conseil d'Administration et aux Administrateurs lors de la réunion du 26 octobre 1992 et qui avaient la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, que la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Président ou bien par la signature conjointe de deux autres administrateurs.»

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de créer une signature de catégorie «A» et une signature de catégorie «B».

Le Conseil d'Administration décide que la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un porteur de signature «A» et d'un porteur de signature «B».

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration décide d'attribuer à Monsieur Achille Maramotti, président du conseil d'administration, la signature de catégorie «A» et à Messieurs Reno Tonelli et Ferdý Wouters, administrateurs, la signature de catégorie «B».

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

MAX MARA INTERNATIONAL S.A.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1996, vol. 478, fol. 5, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12604/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1996.

MC KENSSEY & LANCASTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.617.

La LUX-FIDUCIAIRE S.C. démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société.
Luxembourg, le 19 mars 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(12605/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1996.

PROFON S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.497.

La LUX-FIDUCIAIRE S.C. démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société.
Luxembourg, le 19 mars 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(12626/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1996.

IMMONOVA S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 37.842.

La FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG, 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en les bureaux de laquelle société IMMONOVA S.A. avait fait élection de son siège social, dénonce, avec effet immédiat, tous offices de domiciliation de ladite société, de sorte que cette dernière se trouve jusqu'à nouvel avis, sans siège connu à Luxembourg.

Simultanément, les Administrateurs, Messieurs Giovanni Damonte, Bruno Damonte et Giorgio Damonte ainsi que le Commissaire aux comptes, la société LUX-AUDIT S.A. ont remis leur démission.

Luxembourg, le 27 mars 1996.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

M. Galowich R. Le Lourec

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 478, fol. 17, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(12711/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1996.

SILBERSTEIN & PARTNER S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.178.

La LUX-FIDUCIAIRE S.C. démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société.
Luxembourg, le 19 mars 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(12637/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 1996.

CSC CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.639.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CSC CONSULTING S.A.

L'assemblée générale décide de révoquer l'ensemble du conseil d'administration, avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de nommer, avec effet immédiat:

- la société GAMLOR au poste d'Administrateur de la société;
- Mr Marc Pieron au poste d'Administrateur de la société;
- Mr Bernard Zimmer au poste d'Administrateur de la société.

En conséquence, à partir de ce jour, le Conseil d'Administration de la société est composé comme suit:

- la société GAMLOR;
- Mr Marc Pieron;
- Mr Bernard Zimmer.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 19, rue Aldringen au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire Mr Patrice Reynaud, demeurant à Genève.

Signature
Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(12692/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1996.

DIDOT BOTTIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.147.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
DIDOT BOTTIN LUXEMBOURG S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG
Signature

(06831/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

DÄMMLUX, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5884 Hesperingen, 304, route de Thionville.
H. R. Luxemburg B 46.182.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am elften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtssitze in Junglinster.

Traten die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DÄMMLUX G.m.b.H., mit Sitz in 5884 Hesperingen, 304, route de Thionville, (R.C. Luxemburg B Nummer 46.182), zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 16. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 107 vom 23. März 1994.

Die Versammlung setzt sich zusammen wie folgt:

1. Die Holdinggesellschaft KROLUX HOLDING A.G., mit Sitz in Hesperingen, 304, route de Thionville, hier vertreten durch Herrn Milovan Opalic, Techniker, wohnhaft in D-76646 Bruchsal, Schlossstrasse 4A, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 10. Januar 1996,

welche Vollmacht, nachdem sie von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

2. Herr Milovan Opalic, Techniker, wohnhaft in D-76646 Bruchsal, Schlossstrasse 4A.

Welcher Komparent, qualitate qua, erklärte, als Bevollmächtigter der einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DÄMMLUX G.m.b.H. zu handeln und ersuchte den amtierenden Notar, die von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung einstimmig gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Einzigster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Zweck der Gesellschaft umzuändern und demgemäss Artikel 3 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«**Artk. 3.** Zweck der Gesellschaft sind alle Arbeitsleistungen im Bereich der Kälte-, Wärme-, Schall- und Brandschutzisolation sowohl im Inland wie im Ausland.

Ausserdem hat die Gesellschaft das Recht, alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, zu leisten.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünfundzwanzigtausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Opalic, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 1996, vol. 497, fol. 35, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. Februar 1996.

J. Seckler.

(06826/231/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

DÄMMLUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C. Luxembourg B 46.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 février 1996.

J. Seckler.

(06827/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

EBERNO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.283.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 467, fol. 58, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

Signature.

(06833 /534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

DOCOGELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 21.386.

EXTRAIT

Il résulte de décisions prises en Assemblée Générale Extraordinaire ce 25 janvier 1996, que dans la société à responsabilité limitée DOCOGELUX, S.à r.l. ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 21.386, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 86 du 28 mars 1984 et suivant acte de modification reçu par le notaire prénommé en date du 28 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 255 du 31 juillet 1990, il a été décidé ce qui suit:

1. Afin de faciliter d'une façon générale l'activité commerciale et financière de la société DOCOGELUX S.à r.l. il a été décidé d'installer un siège d'activité aux Etats Unis d'Amérique (U.S.A.).

2. Pour son activité aux U.S.A. la société DOCOGELUX S.à r.l. sera représentée par Monsieur Grégory Lykiardopoulos, Directeur of U.S. Operations, résident domicilié au 5 Captain's Landing, Tiburon California, 94290, U.S.A., titulaire du Passeport de la COMMUNAUTE EUROPEENNE, République de Grace, numéro A154753, expirant le 25 mai 1998, émis par le CONSULAT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE DE GRECE à San Francisco, Californie, U.S.A.

Le mandat de Monsieur G. Lykiardopoulos est valable pour une année à dater de ce jour et sera renouvelable annuellement, mais toujours révocable.

3. Toutes décisions prises au nom de la société DOCOGELUX S.à r.l. pour être valables, devront obligatoirement être confirmées par Monsieur Edmond Dumont, gérant de la société à responsabilité limitée DOCOGELUX, S.à r.l.

4. Une rémunération / participation aux profits sera due à Monsieur Lykiardopoulos en fonction de ses prestations ou de conventions expresses, acceptées et confirmées par Monsieur Edmond Dumont, gérant de la société à responsabilité limitée DOCOGELUX, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996

E. Dumont
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Signature.

(06832/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

EC TACTICAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 36.280.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 49, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour EC TACTICAL MANAGEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(06834/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

FARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.663.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 juin 1995 que Monsieur Alexis J. Joseph, demeurant à Panama, a été coopté comme administrateur en remplacement de Madame Lela Zygouris, avocat, demeurant à Athènes, Grèce, administrateur démissionnaire.

Monsieur Alexis J. Joseph terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, qui prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 51, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(06838/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

GIGANTES INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 32.869.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 octobre 1995

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
GIGANTES INTERNATIONAL HOLDING S.A.
BANQUE INDOSUEZ
LUXEMBOURG

Signature

(06851/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

FLEUR DE LYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 21.947.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

F. Faber.

(06839/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

FOETZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.812.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FOETZ S.A., R.C. Numéro B 42.812, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 janvier 1993, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 191 du 29 avril 1993.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sabine Perrier, Fondée de Pouvoir, demeurant à Thionville-Elange, France.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Christophe Davezac, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

1. qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social de vingt millions (20.000.000,-) de francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ou leurs mandataires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures de la mandataire des actionnaires tous représentés, et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

2. que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital par un versement en espèces de LUF 20.000.000,- (vingt millions) de francs luxembourgeois pour le porter de LUF 20.000.000,- à LUF 40.000.000,- par la création et l'émission de 20.000 (vingt mille) nouvelles actions de valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois).

- souscription des vingt mille (20.000) actions de valeur nominale LUF 10.000,- (mille francs luxembourgeois) comme suit; FAIRFIELD RESOURCES S.A. renonçant à son droit de souscription préférentiel, BROUARD INVESTMENTS S.A. souscrivant les dix mille (10.000) actions et souscription par un nouvel actionnaire en la personne de Monsieur Gérard Müller, entrepreneur, résidant à Luxembourg, 14, rue de Bragance, des dix mille (10.000) autres actions.

b) Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante millions (40.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en quarante mille (40.000) actions de valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.»

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente, et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de vingt millions (20.000.000,-) de francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de vingt millions (20.000.000,-) de francs luxembourgeois à quarante millions (40.000.000,-) de francs luxembourgeois, par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de la façon suivante:

- souscription de dix mille (10.000) actions de valeur nominale LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) par BROUARD INVESTMENTS S.A., Société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 933, Road Town, dûment représentée par Madame Sabine Perrier, administrateur, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 janvier 1996, laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

- souscription de dix mille (10.000) actions de valeur nominale LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) par un nouvel actionnaire, Monsieur Gérard Müller, entrepreneur, demeurant à Luxembourg, 14, rue de Bragance, dûment représenté par Madame Sabine Perrier, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 janvier 1996, laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

- renonciation par FAIRFIELD RESOURCES S.A., société des Iles Vierges Britanniques, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici dûment représentée par son administrateur unique, Madame Sabine Perrier, tel qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire, au droit préférentiel de souscription à cette augmentation de capital.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que la somme de vingt millions (20.000.000,-) de francs luxembourgeois a été mise à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à quarante millions (40.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en quarante mille (40.000) actions de valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à LUF 300.000,- (trois cent mille francs).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Perrier, R. Thill, C. Davezac, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 1996, vol. 89S, fol. 15, case 3. – Reçu 200.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

A. Schwachtgen.

(06840/230/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

FOETZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.812.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 23 janvier 1996. déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

A. Schwachtgen.

(06841/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

FORMAT LOCATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 126, rue Albert Uden.

R. C. Luxembourg B 41.444.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 55, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour FORMAT LOCATIONS, S.à r.l.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Administrateur

(06842/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

GESCAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 44.868.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.

Succursale de Luxembourg

P. Visconti G. Verhoustraeten

(06849/010/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

EUROMIX FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Signatures.

(06836/062/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

GAZELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.254.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société GAZELLE S.A.

BANQUE INDOSUEZ
LUXEMBOURG

Signature

(06846/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

GAZELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.254.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société GAZELLE S.A.

BANQUE INDOSUEZ
LUXEMBOURG

Signature

(06847/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

IL RICCIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 6, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 39.741.

Les bilans au 31 décembre 1993 et au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 8 février 1996, vol. 476, fol. 35, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06860/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

FRENATO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 16, rue Xavier Brasseur.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vint-cinq janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Renato Favaro, restaurateur, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 19, rue des Remparts;
2. Monsieur Frédérique Carayon, cuisinier, demeurant à L-4353 Esch-sur-Alzette, 1, rue Victor Wilhelm.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée FRENATO, S.à r.l., avec siège social à L-4040 Esch-sur-Alzette, 16, rue Xavier Brasseur, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 1995, publié au Mémorial C, numéro 505 du 4 octobre 1995,

dont le capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-), est réparti comme suit:

- | | |
|---|----|
| 1. Monsieur Renato Favaro, préqualifié, cinquante parts sociales | 50 |
| 2. Monsieur Frédérique Carayon, préqualifié, cinquante parts sociales | 50 |

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Est nommé seul gérant de la société: Monsieur Eric Sredniawa, cuisinier, demeurant à F-54190 Villerupt, qui peut engager la société avec sa seule signature.

Par la suite Monsieur Frédérique Carayon déclare céder toutes ses parts sociales comme suit:

1 part à Monsieur Eric Sredniawa, prénommé, pour lequel accepte en se portant fort Monsieur Renato Favaro, également prénommé, et

49 parts à Monsieur Renato Favaro, prénommé, qui accepte.

Les cessions de parts sont faites au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

Suite à ces cessions, le capital de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) est réparti comme suit:

- | | |
|---|-----|
| Monsieur Renato Favaro, préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales | 99 |
| Monsieur Eric Sredniawa, préqualifié, une part sociale | 1 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Monsieur Frédérique Carayon, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de ladite société, déclare accepter ces cessions de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil n'est plus nécessaire.

Monsieur Frédérique Carayon, préqualifié, déclare par ailleurs démissionner en tant que gérant de la société.

Décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

Dont acte, faite et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Favaro, F. Carayon, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1996, vol. 822, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 février 1996.

F. Kessler.

(06843/219/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

FRENATO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 16, rue Xavier Brasseur.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Renato Favaro, restaurateur, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 19, rue des Remparts;

2. Monsieur Eric Sredniawa, cuisinier, demeurant à F-54190 Villerupt.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée FRENATO, S.à r.l., avec siège social à L-4040 Esch-sur-Alzette, 16, rue Xavier Brasseur, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 1995, publié au Mémorial C, numéro 505 du 4 octobre 1995,

Par suite de la démission de Monsieur Frédérique Carayon en tant que gérant de la société, documenté par acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 janvier 1996, le comparant sub 2., Monsieur Eric Sredniawa, a été nommé gérant de la société.

Les comparants décident que pour le futur, la société sera gérée par deux gérants, savoir:

1) Monsieur Renato Favaro, prénommé, est désigné gérant administratif.

2) Monsieur Eric Sredniawa, prénommé, est désigné gérant technique.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, faite et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Favaro, E. Sredniawa, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 1996, vol. 822, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 février 1996.

F. Kessler.

(06844/219/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

FRENATO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 16, rue Xavier Brasseur.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 février 1996.

F. Kessler.

(06845/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

LE BOIS DU BREUIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 44.452.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société LE BOIS DU BREUIL S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(06890/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

GERTISSON S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 14 février 1996, que:
. Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg 134, boulevard de la Pétrusse à L-1470 Luxembourg 50, route d'Esch.

. BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2001.

Poué extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 60, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06848/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

GLOBAL FUTURES & OPTIONS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.847.

Suite à la démission de Monsieur Stephan Klären, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Messieurs Robert D. Lengacher,
Siegfried Herzog,
Karl Gysin,
Marcel Weicker,
Helmut Beyer,
Flavio da Silveira.

Pour GLOBAL FUTURES & OPTIONS, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 49, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06852/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

GESTIVALMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.634.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESTIVALMO, ayant son siège social à L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal, R.C. Luxembourg, section B numéro 10.634 constituée suivant acte reçu le 12 décembre 1946, publié au Mémorial C numéro 4 du 24 janvier 1947 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu le 10 décembre 1976, publié au Mémorial C numéro 28 du 3 février 1977.

L'assemblée est présidée par Monsieur Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Geneviève Laurent, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Norbert Lang, employé privé, demeurant à Bertrange.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui restera annexée, signée ne varietur, au présent acte ainsi que les procurations pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 1.500 (mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante: «La durée de la société est illimitée.»
2. Augmentation de capital par incorporation de réserves à due concurrence, pour le porter de son montant actuel de LUF 1.500.000,- à LUF 2.500.000,- avec émission de 1.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,-

chacune, et attribution de ces 1.000 actions nouvelles aux actionnaires, en raison de 2 actions nouvelles pour 3 actions anciennes alors détenues.

3. Augmentation de capital de LUF 3.500.000,-, pour le porter désormais à un montant total de LUF 6.000.000,-, par apport en espèces avec l'émission de 3.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune.

4. Souscription et libération en espèces des 3.500 actions.

5. Fixation d'un capital autorisé de LUF 60.000.000,-, représenté par 60.000 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune.

6. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

7. Suppression de l'article 15 des statuts.

8. Renumérotation en conséquence des articles 16 à 26 des statuts.

9. Acceptation de la démission de deux administrateurs et nomination de leurs remplaçants.

10. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant.

11. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de doter la société d'une durée illimitée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital par incorporation de réserves à concurrence de LUF 1.000.000,- (un million de francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de LUF 1.500.000,- (un million cinq cent mille francs luxembourgeois) à LUF 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois) avec émission de 1.000 (mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille) chacune, et d'attribuer ces 1.000 (mille) actions nouvelles aux actionnaires, en raison de 2 actions nouvelles pour 3 actions anciennes alors détenues.

La preuve de l'existence et du montant de ces réserves libres a été apportée au notaire instrumentant par la production de documents comptables qui seront présentés au Receveur de l'Enregistrement pour son information.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de LUF 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois), pour le porter désormais à un montant total de LUF 6.000.000,- (six millions de francs luxembourgeois), par apport en espèces avec l'émission de 3.500 (trois mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires minoritaires ont renoncé à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes l'actionnaire majoritaire, ici représentée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant:

laquelle a déclaré souscrire les 3.500 (trois mille cinq cents) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la société GESTIVALMO, prédésignée, de sorte que la somme de LUF 3.500.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer un capital autorisé d'un montant de LUF 60.000.000,- (soixante millions de francs luxembourgeois), représenté par 60.000 (soixante mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 15 des statuts et de renuméroter en conséquence les articles 16 à 26 des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de deux administrateurs et de nommer leurs remplaçants.

Ont démissionné:

Messieurs Théo Braun et Lucien Dalscheid.

Pleine décharge leur est accordée pour l'accomplissement de leur mandat.

Ont été nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1996:

Monsieur Claude Hoffmann, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Paul Mousel, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes et de nommer son remplaçant.

A démissionné:

Monsieur Claude Hoffmann.

Pleine décharge lui est accordée pour l'accomplissement de son mandat.

A été nommée Commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1996:

EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 4, 5 et 6 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.»

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à LUF 6.000.000,- (six millions de francs luxembourgeois), représenté par 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.»

«**Art. 6.** Le capital de la société pourra être porté de LUF 6.000.000,- (six millions de francs luxembourgeois) à LUF 60.000.000,- (soixante millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 54.000 (cinquante-quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en numéraires, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en numéraire.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé, qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent dix mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Braun, G. Laurent, N. Lang, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 88S, fol. 90, case 5. – Reçu 30.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1996.

M. Elter.

(06850/210/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

HIORTS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 7.600.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

HIORTS FINANCE S.A.

BANQUE INDOSUEZ

LUXEMBOURG

Signature

(06853/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

KIM - KEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 15, rue d'Audun.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour KIM - KEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(06888/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

HOLDING INTERNATIONAL TEXTILES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 30.247.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

SOLENE TRSUT COMPANY (JERSEY) LTD, une société de droit des Channel Islands, ayant son siège social au 13, royal Square, Jersey, Channel Islands, ici représentée par Monsieur Tom Meganck, employé privé, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme holding HOLDING INTERNATIONAL TEXTILES S.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 mars 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 7 août 1989, numéro 215.

- Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 novembre 1993 numéro 552.

- la société a actuellement un capital social de quarante millions de francs belges (40.000.000,- BEF), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir le comparant au présent acte.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société HOLDING INTERNATIONAL TEXTILES S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société HOLDING INTERNATIONAL TEXTILES S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société HOLDING INTERNATIONAL TEXTILES S.A.

Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Meganck, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 8 février 1996, vol. 398, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 février 1996.

E. Schroeder.

(06854/228/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

I.C.B. INTERNATIONALE COMPUTERSYSTEMBERATUNG, G.m.b.H.,**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 30 janvier 1996, vol. 173, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour I.C.B.

INTERNATIONAL COMPUTERSYSTEMBERATUNG, G.m.b.H.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(06856/598/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

JECE G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Luxembourg, 50, rue des Prés.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 février 1996.

P. Decker.

(06885/206/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

IMMOCONCEPT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

Conseil d'Administration

Conformément aux statuts et à l'article 53 paragraphe 4 et 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et suite à l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale, les administrateurs décident, à l'unanimité, d'élire comme administrateur-délégué, Christian Faltot, qui pourra engager la société par sa seule signature et qui sera chargé de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 1996.*Le Conseil d'Administration*

P. J. Williams P. J. Williams
C. Faltot

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06861/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

INSA INTERNATIONAL SHARE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 24.230.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} février 1996 tenue au siège social de la société

L'assemblée a décidé:

- a) d'accepter la mise à la disposition du mandat d'administrateur-délégué de Christian Faltot, demeurant à Villerupt (France), et d'élire comme nouveau administrateur, Monsieur Marcel Hilbert, demeurant à Sandweiler.
- b) de donner décharge entière à l'administrateur sortant.
- c) d'élire comme administrateur-délégué, Monsieur Marcel Hilbert, prèdit.

Le bureau
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06865/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

I.S.I., INDUSTRY SERVICES INTERNATIONAL, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4023 Esch an der Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.

H. R. Luxemburg B 29.892.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am neunzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Herr Paul Zimmer, Industrieller, wohnhaft in L-8080 Bartringen-Helfenterbrück, 63, route de Longwy, vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, wohnhaft in Esch an der Alzette, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 15. Dezember 1995;
- 2) Herr Pierre Chelius, Industrieller, wohnhaft in L-8079 Bartringen, 100, rue de Leudelange, vertreten durch Herrn Paul Marx, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxemburg, am 15. Dezember 1995;
- 3) MecanARBED DOMMELDANGE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Sitz in Luxemburg-Dommeldingen, vertreten durch Herrn Paul Marx, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxemburg, am 15. Dezember 1995;
- 4) Herr Ernst-Günter Jöcker, Direktor der I.S.I., wohnhaft in L-4132 Esch an der Alzette, 17, Grand-rue, vertreten durch Herrn Paul Marx, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Esch an der Alzette, am 11. Januar 1996;
- 5) BUTZKIES & CO. STAHLBAU, GmbH, mit Sitz in D-25361 Krempe, Joh. -Hinrich-Fehrs-Strasse 2, vertreten durch Herrn Paul Marx, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Krempe, am 12. Januar 1996.

Besagte Vollmachten werden, nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INDUSTRY SERVICES INTERNATIONAL, in Abkürzung I.S.I., mit Sitz in L-4023 Esch an der Alzette, rue Jean-Pierre Bausch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter Nummer B 29.892, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 29. Dezember 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 125 vom 8. Mai 1989, deren Satzung mehrmals abgeändert wurde und zum letzten Mal gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 15. April 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 336 vom 13. September 1994, mit einem Gesellschaftskapital von acht Millionen (8.000.000,-)

Franken, eingeteilt in tausend (1.000) Anteile von je achttausend (8.000,-) Franken Nennwert, voll eingezahlt, erklärten, dass gemäss einem privatschriftlichen Abtretungsvertrag vom 15. Dezember 1995, wovon eine Abschrift nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden, Herr Ernst-Günter Jöcker an BUTZKIES & CO. STAHLBAU, GmbH, einhundert (100) Anteile abgetreten hat, und dass Artikel 6 der Satzung mit Wirkung ab dem 1. Januar 1996 demgemäss wie folgt abzuändern ist:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt acht Millionen (8.000.000,-) Franken, eingeteilt in tausend (1.000) Anteile von je achttausend (8.000,-) Franken Nennwert, voll eingezahlt.

- Die Anteile sind wie folgt verteilt:

1) Herr Paul Zimmer, Industrieller, wohnhaft in L-8080 Bartringen-Helfenterbrück, 63, route de Longwy, dreihundertfünfundzwanzig Anteile	325
2) Herr Pierre Chelius, Industrieller, wohnhaft in L-8079 Bartringen, 100, rue de Leudelange, dreihundertfünfundzwanzig Anteile	325
3) MecanARBED DOMMELDANGE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Sitz in Luxemburg-Dommeldingen, hundertfünfzig Anteile	150
4) Herr Ernst-Günter Jöcker, Direktor der I.S.I., wohnhaft in L-4132 Esch-sur-Alzette, 17, Grand-rue, hundert Anteile	100
5) BUTZKIES & CO. STAHLBAU, GmbH, mit Sitz in D-25361 Krempe, Joh. -Hinrich-Fehrs-Strasse 2, hundert Anteile	100
Total: tausend Anteile	1.000

Herr Paul Zimmer, vorgeannt, und Herr Gaston Franzen, Diplomingenieur, wohnhaft in Düdelingen, handelnd in ihrer Eigenschaft als Mitglieder des Verwaltungsrates, erklärten in vorerwähntem Abtretungsvertrag vom 15. Dezember 1995, die Abtretung von Gesellschaftsanteilen im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Sämtliche vorgeannten Gesellschafter erklären ausdrücklich, der vorerwähnten Abtretung von Gesellschaftsanteilen zuzustimmen und gegenseitig soweit als notwendig auf das ihnen laut Artikel 9 der Satzung zustehende Vorkaufsrecht zu verzichten.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 885 fol. 100, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 9. Februar 1996.

P. Frieders.

(06863/212/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

INTERNATIONAL OIL TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour INTERNATIONAL OIL TRANSPORT S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(06872/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

INTERCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bascharage.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jean-Pierre Arena, demeurant à San Gennarello Ottaviano (NA), Italie,
- 2) Monsieur Mohamed El Ourrak, demeurant à Trebisacce (CS), Italie,
- 3) Monsieur Antonio Franzella; demeurant à B-6790 Aubange, agissant en son nom personnel et au nom et pour le compte de son épouse,

- Madame Grazia Mistretta, demeurant à Torino (Italie).

en vertu d'une procuration annexée au présent acte;

uniques associés de la société INTERCOM, S.à r.l., avec siège à Bascharage, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 octobre 1995, publié au Mémorial C N° 654 du 22 décembre 1995.

Lesquels comparants ont déclaré au notaire d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Les époux Antonio Franzella et Grazia Mistretta cèdent leurs 250 parts sociales aux associés sub 1 et 2 moyennant un prix de 88.000,- francs, payable par 3 traites, échéant les 28 février, 30 mars et 30 avril 1996.

En conséquence, l'article 6, 2^e alinéa des statuts aura désormais la teneur suivante:

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Jean-Pierre Arena, préqualifié	250 parts
- Monsieur Mohamed El Ourrak, préqualifié	250 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts

Gérance

Sont nommés gérants, Messieurs Jean-Pierre Arena et Mohamed El Ourrak, préqualifiés, avec pouvoir de signature individuelle.

Décharge est accordée à Monsieur Antonio Franzella pour la mission de gérant.

Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à environ vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Arena, M. El Ourrak, A. Franzella, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 1996, vol. 822, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 février 1996.

G. d'Huart.

(06870/207/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

INTERCOEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 33.920.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1992, enregistrés à Grevenmacher, le 15 février 1996, vol. 164, fol. 59, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour la société INTERCOEX S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(06866/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

INTERCOEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 33.920.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1993, enregistrés à Grevenmacher, le 15 février 1996, vol. 164, fol. 59, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour la société INTERCOEX S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(06867/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

INTERCOEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 33.920.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1994, enregistrés à Grevenmacher, le 15 février 1996, vol. 164, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour la société INTERCOEX S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(06868/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

INTERCOEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 33.920.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1995, enregistrés à Grevenmacher, le 15 février 1996, vol. 164, fol. 59, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour la société INTERCOEX S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(06869/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

INTERIEUR ET DECORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 22.978.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 1996, vol. 302, fol. 18, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 février 1996.

Signature.

(06871/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

INTERNATIONAL TRAVEL GARDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 33.719.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 février 1996, vol. 302, fol. 13, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

INTERNATIONAL TRAVEL GARDEN, S.à r.l.

(06873/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

INTERTROPHEES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 37, rue du Fossé.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour INTERTROPHEES, S.à r.l.
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(06878/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

J. JERRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 23.715.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06882/717/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

J. HAUPT IMMOBILIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.855.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 1996.

Signature.

(06883/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

LA COASTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 38.404.

Constituée le 31 octobre 1991 par-devant M^e F. Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, n° 144 du 14 avril 1992.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour la société LA COASTA, S.à r.l.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(06889/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

JUCALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 22.818.

Constituée par-devant M^e Jacqueline Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen, en date du 14 mai 1985, acte publié au Mémorial C, n° 172 du 15 juin 1985.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 475, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JUCALUX S.à r.l.

KPMG Experts-Comptables

Signature

(06886/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

HAUPT IMMOBILIEN INVEST GMBH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 11.551.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 1996.

Signature.

(06884/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

KELLER MOTORSPORT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 58, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

(06887/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**I.T.V., INTERNATIONALE TREUHAND- UND VERMITTLUNGSGESELLSCHAFT m.b.H.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Remich, le 30 janvier 1996, vol. 173, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour I.T.V.,

INTERNATIONALE TREUHAND- UND
VERMITTLUNGSGESELLSCHAFT m.b.H.
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(06874/598/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**I.T.V., INTERNATIONALE TREUHAND- UND VERMITTLUNGSGESELLSCHAFT m.b.H.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour I.T.V.,

*INTERNATIONALE TREUHAND- UND
VERMITTLUNGSGESELLSCHAFT m.b.H.
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER*

Signature

(06875/598/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**I.T.V., INTERNATIONALE TREUHAND- UND VERMITTLUNGSGESELLSCHAFT m.b.H.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour I.T.V.,

*INTERNATIONALE TREUHAND- UND
VERMITTLUNGSGESELLSCHAFT m.b.H.
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER*

Signature

(06876/598/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**I.T.V., INTERNATIONALE TREUHAND- UND VERMITTLUNGSGESELLSCHAFT m.b.H.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour I.T.V.,

*INTERNATIONALE TREUHAND- UND
VERMITTLUNGSGESELLSCHAFT m.b.H.
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER*

Signature

(06877/598/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

LOSCHIEDER GUY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pontpierre, rue de l'Europe.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

*Pour LOSCHIEDER GUY, S.à r.l.
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER*

Signature

(06895/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

LFM EMERGING MARKETS CAPITAL FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Signatures.

(06891/062/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

LINSTER-BUREAUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 58, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

G. Linster.

(06893/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

LUXFRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour LUXFRA, S.à r.l.
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(06896/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

ING INTERNATIONAL ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Signature.

(06864/062/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

LICAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 19.087.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 55, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

LICAM INTERNATIONAL S.A.
S. Thill J.-P. Defay
Administrateur Administrateur

(06892/696/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

CURRENCY MANAGEMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Signatures.

(06824/062/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**ALLMAT LOCATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. LOCAMAT S.A.).**

Siège social: Hautcharage.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme LOCAMAT S.A., avec siège à Hautcharage, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 décembre 1995, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Haeck, administrateur de sociétés, demeurant à Hautcharage.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Mademoiselle Nadine Keup, employée privée, demeurant à Sanem.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille actions d'une valeur nominale de 1.250 francs (mille deux cent cinquante) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille francs, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la raison sociale en ALLMAT LOCATIONS S.A.
2. Modification afférente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er}.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale de LOCOMAT en ALLMAT LOCATIONS S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, il y a lieu de modifier l'article 1^{er} alinéa 1^{er} comme suit:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALLMAT LOCATIONS S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne de demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Haeck, J. Quintus, N. Keup, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 1996, vol. 822, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Pétange, le 13 février 1996.

(06894/207/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

MADULYN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 42.502.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
MADULYN S.A.
BANQUE INDOSUEZ
LUXEMBOURG
Signature

(06906/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

TURKANA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 38.080.

RECTIFICATIF

A la page 673 du Mémorial C n° 15 du 9 janvier 1996, il y a lieu de lire:

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1995:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange, Président,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1995:

Monsieur René Meiers, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 avril 1996.

(01598/XXX/17)

WEBCO EUROPE S.A., Société Anonyme.

Shareholders are advised that, for technical reasons, the

NINTH ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company, originally scheduled for 22 April 1996, will be held at the registered office of the Company on Wednesday, 15 May 1996 at 11.00 a.m. (or as soon thereafter as it may be held), to consider the following agenda:

Agenda:

1. To receive and adopt the directors' report and the report of the commissaire (statutory auditor) for the period ended 31 December 1995.
2. To receive and adopt the balance sheet and the profit and loss account as at 31 December 1995 and to appropriate profits.
3. To receive and act on the statutory nomination of directors and the commissaire for a new term ending at the Annual General Meeting of the Company in 1997.
4. To grant a discharge to the directors and the commissaire in respect of their duties relating to the period ended 31 December 1995.
5. Miscellaneous.

I (01633/631/20)

By order of the Board.

BALTIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.306.

Shareholders are informed that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company will be held at the registered office of the Company on 9 May 1996 at 2.00 p.m. (or as soon thereafter as it may be held) for the following purposes:

Agenda:

1. To receive and adopt the directors' report and the report of the commissaire (statutory auditor) for the financial year ended 31 December 1995.
2. To receive and adopt the financial statements comprising the consolidated financial statements of the BALTIC INVESTMENTS GROUP and the unconsolidated financial statements of BALTIC INVESTMENTS S.A., incorporated therein, as at 31 December 1995, and to appropriate profits.
3. To grant a discharge to directors and the commissaire in respect of the execution of their mandates to 31 December 1995.
4. In conformity with the mandates of the other directors, to renew the mandates of Messrs S. Georgala and I. Kantor for a period expiring at the annual ordinary general meeting to be held in 2001.
5. To renew the commissaire's mandate for a period ending at the next Annual General Meeting in 1997.
6. Miscellaneous.

I (01742/631/21)

By order of the Board.

MAREPIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Diekirch B 39.165.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 8 mai 1996 à 15.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

I (01443/595/16)

Le Conseil d'Administration.

HOLIDAY INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 9.783.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 9 mai 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan statuaire et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
2. Approbation du bilan consolidé et du compte de pertes et profits consolidé au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
3. Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.
5. Désignation du commissaire.

Afin de pouvoir participer à l'assemblée générale statuaire, les actionnaires devront déposer leurs actions au plus tard huit (8) jours francs avant la date de cette assemblée auprès du siège de la société: 17, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

I (01521/000/20)

Le Conseil d'Administration.

JAPON SECURITE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.684.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de JAPON SECURITE, Société d'Investissement à Capital Variable, qui sera tenue au siège social, 10A, boulevard Royal, Luxembourg, le vendredi 17 mai 1996 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 1995.
- 2) Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1995.
- 3) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995 et affectation du résultat de la Société.
- 4) Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
- 5) Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises.
- 6) Divers.

La présente convocation et une formule de procuration sont envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 2 mai 1996.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé pour le 9 mai 1996 leur titres au siège social de la Société.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, pour le 15 mai 1996, informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'assemblée.

I (01551/755/24)

Pour le Conseil d'Administration.

DNB INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.316.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg on May 7, 1996 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Authorized Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts at December 31, 1995; Allocation of the net results.
3. Discharge to the Directors.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Shareholders may vote by proxy, which should be mailed to BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, so as to arrive no later than May 3, 1996 or faxed by such date to BIL, (352) 4590 3331.

I (01632/584/21)

The Board of Directors.

FARACO S.A., Société Anonyme,
(anc. ETS. EUG. HAMILIUS).
 Siège social: Esch-sur-Alzette.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 14 mai 1996 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Dépôt des titres 5 jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

I (00868/000/16)

Le Conseil d'Administration.

UID FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
 R. C. Luxembourg B 47.134.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 mai 1996 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection du commissaire.
5. Divers.

I (01308/660/16)

Le Conseil d'Administration.

TERRACOTA INTERNATIONAL TRADE & FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
 R. C. Diekirch B 32.526.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 8 mai 1996 à 10.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

I (01442/595/16)

Le Conseil d'Administration.

CAMBERLEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 17 mai 1996 à 11.00 heures au 3, rue de l'Industrie à Luxembourg (dans les bureaux de FIDALUX S.A.), avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire concernant les comptes au 31 décembre 1995.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 1995.
3. Décharges aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (01669/565/14)

Le Conseil d'Administration.

NEW FORMINA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 17 mai 1996 à 10.30 heures au 3, rue de l'Industrie à Luxembourg (dans les bureaux de FIDALUX S.A.), avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire concernant les comptes au 31 décembre 1995.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 1995.
3. Décharges aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (01667/565/14)

Le Conseil d'Administration.

MINETA S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 17 mai 1996 à 10.00 heures au 3, rue de l'Industrie à Luxembourg (dans les bureaux de FIDALUX S.A.), avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire concernant les comptes au 31 décembre 1995.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 1995.
3. Décharges aux administrateurs et au commissaire.
4. Nominations statutaires.

I (01668/565/14)

Le Conseil d'Administration.

ZEMBLA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Diekirch B 36.742.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 2 mai 1996 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

II (01440/595/16)

Le Conseil d'Administration.

ZAMASPORT DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 45, rue N.S. Pierret.
R. C. Luxembourg B 51.881.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 15 mai 1996 à 12.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01526/000/15)

Le Conseil d'Administration.

DHERCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 33.654.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 1996 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
- 2) Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 1995;
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 4) Réélection des administrateurs et du commissaire;
- 5) Divers.

II (01156/660/15)

Le Conseil d'Administration.

AGRIPINA S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.763.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 6 mai 1996 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01287/009/18)

Le Conseil d'Administration.

FINHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.980.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui aura lieu le 3 mai 1996 à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social, 40, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les Actionnaires qui désirent assister à cette assemblée sont priés de déposer leurs parts sociales cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

II (01341/550/20)

Le Conseil d'Administration.

KLEINWORT BENSON SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 28.138.

*Class meeting of KLEINWORT BENSON SELECT FUND - BRITISH FUND**Convening notice*

As the first class meeting convened for 26th March, 1996 was not quorate, a second class meeting is to be held at which those Shareholders present or represented by proxy will form a quorum.

Shareholders of KLEINWORT BENSON SELECT FUND - BRITISH FUND are kindly invited to attend a

SECOND CLASS MEETING

of KLEINWORT BENSON SELECT FUND - BRITISH FUND to be held at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, on the 8th May, 1996 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

To approve the termination of KLEINWORT BENSON SELECT FUND - BRITISH FUND with effect 14th May, 1996 or such other date as may be determined by the class meeting (the «Effective Date») and redemption of the Shares of the shareholders at a price corresponding to the Net Asset Value per Share determined on the last Valuation Day preceding the Effective Date.

Decisions shall be carried if approved by 2/3 of the shares present and/or represented at the class meeting. Shareholders may vote by proxy, which should be mailed to the Company's Transfer Agent, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, at 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, so as to arrive no later than 15th April 1996, or faxed by such date to BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG (352) (4242-6500).

6th April 1996.

II (01351/755/25)

The Board of Directors.

G.A.B.N.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 32.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 30 avril 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.
4. Divers.

II (01355/005/16)

Le Conseil d'Administration.

NESTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 13.183.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 1996 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

II (01392/521/13)

Le Conseil d'Administration.

INVESTPORT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 31.126.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 1996 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (01456/696/18)

Le Conseil d'Administration.

EDIFINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 39.898.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 1996 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission d'un Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur en son remplacement.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'art. 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Transfert du siège social.
7. Divers.

II (01457/696/20)

Le Conseil d'Administration.

**MINCO-MOZAMBIQUE INVESTMENT COMPANY, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.216.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 avril 1996 à 12.00 heures au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Nomination de Réviseur d'Entreprises.
5. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée à l'adresse indiquée ci-dessus.

II (01458/032/19)

Le Conseil d'Administration.

PRESS-INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Diekirch B 22.109.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 29 avril 1996 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (01439/011/16)

Le Conseil d'Administration.